

AU SERVICE DES CANADIENS



MINISTÈRE DE LA  
JUSTICE DU CANADA

Rapport sur les  
plans et priorités

2005-2006



Ministère de la Justice    Department of Justice  
Canada                                  Canada

Canada



*En élaborant et en actualisant des lois qui ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de la vie politique, sociale et économique, le ministère de la Justice contribue au maintien d'une société juste et démocratique tout en appuyant les objectifs du gouvernement.*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Section I – Survol</b> .....	1
A. Message du Ministre .....	1
B. Aperçu ministériel .....	4
C. Sommaire .....	6
D. Plans et priorités ministériels .....	7
Résultat stratégique 1 : Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes .....	13
<b>Priorités :</b>	
Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice .....	15
Protéger les personnes les plus vulnérables, notamment les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine .....	18
Réaliser la justice applicable aux Autochtones .....	21
Donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne .....	22
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins .....	24
<b>Priorités :</b>	
Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité .....	32
Établir une stratégie de financement durable pour les services juridiques .....	32
Améliorer la gestion du rendement et la responsabilité .....	33
Gérer le risque juridique .....	34
Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme .....	35
<b>Section II – Analyse des activités de programme</b> .....	37

<b>Section III – Renseignements supplémentaires</b> .....	45
A. Déclaration de la direction .....	45
B. Organigramme .....	46
C. Tableaux et figures .....	47
1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein .....	48
2. Programme par activité .....	49
3. Crédits votés et législatifs .....	49
4. Coût net des programmes pour l'année visée par le Budget des dépenses .....	49
5. Sources de revenus disponibles et non disponibles .....	50
6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance) .....	50
7. Données détaillées sur les programmes de paiement de transfert .....	51
8. Initiatives horizontales .....	52
<b>Section IV – Autres points d'intérêt</b> .....	53
A. Lois administrées par le Ministère .....	53
B. Personnes-ressources .....	56
C. Renseignements en ligne .....	57

# SECTION I — SURVOL

## A. Message du ministre de la Justice

En ma qualité de ministre de la Justice, il m'incombe de travailler avec les provinces et les territoires afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable. En plus de fournir d'excellents conseillers juridiques au gouvernement du Canada et de promouvoir les droits, les libertés et les lois du Canada, le ministère de la Justice joue un rôle primordial en m'aidant à m'acquitter de ces fonctions. En élaborant et en actualisant des lois qui touchent pratiquement tous les aspects de notre vie politique, sociale et économique, le ministère de la Justice renforce les fondements sociaux de la vie canadienne et promeut la position du Canada dans le monde.

Le système de justice du Canada demeure un chef de file sur la scène internationale. Cependant, le système subit de plus en plus de pressions en raison des changements qui surviennent dans la société canadienne et dans l'ensemble du monde, notamment la révolution constitutionnelle, l'internationalisation des droits de la personne, les développements spectaculaires dans le domaine des droits autochtones, l'explosion des litiges et la mondialisation en tant que phénomène juridique et économique important. Au fur et à mesure que notre monde évolue, notre approche visant à développer un système de justice efficace doit emboîter le pas. Il faudra exécuter des réformes transformatrices au sein du système et poser des gestes sur la scène nationale et internationale.

Dans le cadre de notre engagement d'améliorer le système de justice du Canada, pour l'exercice 2005-2006, le ministère de la Justice mettra l'accent sur les priorités suivantes :

1. La **promotion d'un système de justice accessible, équitable et efficace** reposera sur la collaboration soutenue du gouvernement fédéral et d'intervenants provinciaux/territoriaux. Le programme le plus important – et un volet capital de l'accès à la justice – est l'aide juridique, accessible aux jeunes et aux Canadiens défavorisés sur le plan économique qui sont aux prises avec le système de justice pénale. Parmi les autres programmes qui contribuent à l'accessibilité de notre système, mentionnons les services offerts aux victimes d'actes criminels, les initiatives de justice applicable aux jeunes, la stratégie de justice familiale axée sur les enfants, et les services d'éducation juridique.
2. La **protection des personnes les plus vulnérables et la promotion de la dignité humaine** demeureront une priorité absolue. Le critère d'une société juste réside dans sa façon de traiter les plus vulnérables d'entre nous : les pauvres, les handicapés, les minorités, les femmes, les enfants et les adolescents; ils doivent tous trouver leur voix dans notre système de justice et, globalement, dans notre société.



Irwin Cotler

Ministre de la Justice  
et procureur général  
du Canada

3. Nous devons répondre aux besoins de la **justice applicable aux Autochtones**, notamment le nombre démesurément élevé d'Autochtones canadiens dans le système de justice pénale, tant à titre de victimes que de contrevenants, et la sous-représentation des Autochtones dans le système de justice. Par conséquent, nous nous efforcerons de veiller à ce que les traditions juridiques autochtones soient respectées dans notre système de justice applicable à l'ensemble de la population et nous continuerons à élaborer des programmes comme la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.
4. Dans notre univers de plus en plus mondialisé, la **lutte contre le terrorisme transnational, la criminalité technologique, le crime organisé et la traite des personnes** sont désormais une priorité et un défi qui revêtent de plus en plus d'importance. De nombreux groupes criminels ont recours à des systèmes de communications et de transport de pointe qui sèment des embûches sur la voie des enquêtes. Dans le cadre de nos activités de promotion et de protection de notre sécurité individuelle et collective par la lutte contre le terrorisme international et la criminalité transnationale, nous veillerons à ce que nos lois et nos politiques s'harmonisent avec la règle de droit et à ne pas écarter de minorité par un traitement discriminatoire.
5. Élaborer des **initiatives en matière de justice pour lutter contre le racisme, le discours haineux et les crimes motivés par la haine**, tant à l'échelon national qu'à l'échelle internationale, comme l'autorise le discours du Trône. Il s'agit d'un volet important du Plan d'action national contre le racisme.
6. Nous devons améliorer notre capacité en matière de **coopération juridique internationale** et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement d'un système de justice internationale, dans la progression du droit international des droits de la personne et dans la lutte contre l'impunité et les atrocités de masse. Le système de justice du Canada n'est pas parfait. Il n'en reste pas moins qu'il est reconnu dans le monde entier comme un modèle de protection des droits, de célébration de la diversité et de préservation de l'indépendance de la magistrature. Par conséquent, le Canada a beaucoup de compétences à partager avec le monde. En travaillant à améliorer les systèmes nationaux de justice un à un, nous pouvons contribuer à bâtir un monde qui reconnaît la primauté de la règle de droit.
7. Pour continuer à **appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité**, nous devons mieux comprendre la demande accrue et urgente en vue d'obtenir ces services et la nécessité d'harmoniser nos ressources face à la demande croissante à leur égard. Plus précisément, il s'agira d'assurer un régime de financement durable de services juridiques qui tienne compte, notamment, du volume et de la complexité accrus de la demande de services juridiques, et de l'importance de prévoir et de gérer les risques juridiques dans les litiges ayant de fortes répercussions.

8. De concert avec ses partenaires, le ministère de la Justice prend part à une **modernisation continue du droit criminel**. Le droit pénal du Canada s'est développé petit à petit, fréquemment en réaction aux pressions ou aux événements du moment. Cette modernisation doit prendre en compte l'évolution de la jurisprudence fondée sur la Charte, la mondialisation de l'injustice, les développements scientifiques ayant trait à la détection et à la poursuite d'actes criminels (comme l'identification par les empreintes génétiques), le rôle du droit criminel dans la protection des droits de la personne et l'évolution des attitudes sociales quant à la façon dont nous devrions utiliser le droit criminel pour influencer les comportements individuels et collectifs.

À titre de ministre de la Justice, je me laisse guider par un principe très important : la poursuite de la justice. Concentré sur ces priorités, le ministère de la Justice contribuera à faire de notre pays – et de notre monde – un endroit plus juste où il fait bon vivre.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,



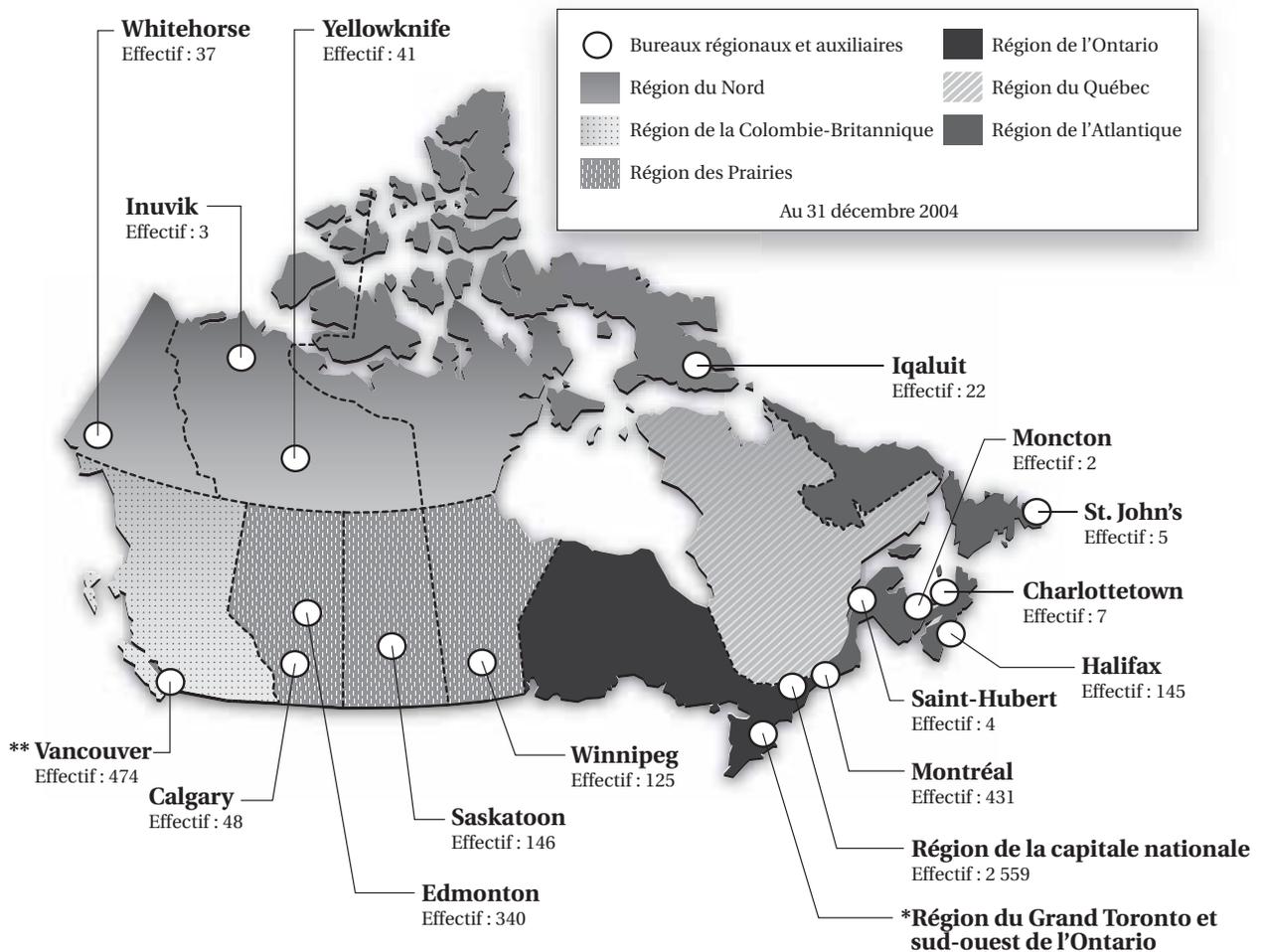
Irwin Cotler

## B. Aperçu ministériel

Le ministère de la Justice contribue à un aspect primordial de notre démocratie, à savoir le système de justice du Canada. Le système de justice aide à définir les droits et les responsabilités des citoyens et des gouvernements, établit des lois qui assurent notre sécurité, régleme l'économie, protège les groupes défavorisés, et fournit des mécanismes permettant de régler des conflits de façon juste et équitable.

La *Loi sur le ministère de la Justice* attribue des fonctions et des responsabilités particulières au ministre de la Justice, y compris l'administration de la justice relativement à toutes les questions qui ne relèvent pas des gouvernements des provinces et des territoires. Pour s'acquitter efficacement de ces fonctions, le Ministère a un effectif d'environ 5 000 personnes qui travaillent à l'administration centrale à Ottawa, dans les bureaux régionaux de chaque province et territoire, et dans les bureaux de nos clients du gouvernement dans tout le pays.

Figure 1.1  
La Justice partout au Canada



\* Les employés du Bureau régional de l'Ontario travaillent à Toronto, Newmarket, Brampton, Milton, Kitchener et London.

\*\* Un employé du Bureau régional de la Colombie-Britannique travaille à Kelowna.

Les responsabilités du Ministère reflètent le double rôle attribué au ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada, soit le premier conseiller juridique de l'État.

Le mandat d'orientation du Ministre englobe la responsabilité de plus de 45 lois et des domaines de la common law fédérale, comme les droits de la personne, le droit de la famille et des adolescents, le droit administratif, la justice applicable aux Autochtones, le droit public général et le droit international privé. Le Ministre instaure des politiques et des programmes qui non seulement modifient la loi, mais qui visent aussi à influencer la façon d'appliquer la loi, le mode de fonctionnement du système juridique ou le mode d'interaction des personnes avec le système, comme les politiques concernant les victimes et les services de soutien en droit de la famille. Le Ministère adopte une réforme et donne des conseils relativement à toutes les réformes liées au droit criminel.

Le procureur général conseille les ministères et organismes fédéraux pour le compte de la Couronne et représente l'État lorsque des poursuites juridiques sont intentées contre un organisme fédéral. Le procureur général supervise également les poursuites intentées dans les cas de violations de lois fédérales dans toutes les provinces, ainsi que toutes les poursuites dans les cas d'infractions fédérales, y compris les infractions au *Code criminel*, dans les territoires.

### Compétence partagée

En vertu de la Constitution canadienne, les responsabilités sont réparties parmi les compétences provinciales, territoriales et fédérales. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent présenter de nouvelles lois ou des modifications aux lois existantes dans leur administration respective. Règle générale, le Parlement se concentre sur des questions nationales comme le droit international et le droit criminel, le mariage et le divorce, par exemple, alors que les assemblées législatives des provinces et des territoires traitent de questions locales, comme l'éducation et les soins de santé. Cette répartition est prévue dans les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1987* et dans la jurisprudence ultérieure.

## C. Sommaire

### Tableau sommaire 1 : Raison d'être et mandat

Le ministère de la Justice supervise des éléments importants du système de justice du Canada, élabore des solutions de politique à une multitude de problèmes, élabore des options de réforme du droit, rédige des lois, offre des services juridiques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, et conçoit et exécute des programmes et des initiatives qui améliorent l'accès au système de justice et favorisent une société plus équitable. Ces fonctions contribuent à assurer que les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société libre, juste et sécuritaire.

Le Ministère a pour mission :

- de seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des services juridiques et des conseils de haute qualité au gouvernement et aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, la loi et la Constitution.

Les résultats stratégiques du Ministère visent à favoriser :

- un système de justice juste, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes;
- un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

### Tableau sommaire 2 : Ressources financières (en millions de \$)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
972,5	929,9	923,6

N.B. : Les subventions et contributions représentent près de la moitié de ces totaux.

### Tableau sommaire 3 : Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
5 036	5 069	5 052

## D. Plans et priorités du Ministère

Le contexte dans lequel le Ministère planifie et établit des priorités est en rapport direct avec le mandat du ministère de la Justice et avec les rôles et responsabilités distincts du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Pour soutenir le Ministre dans son rôle de ministre de la Justice, le Ministère a élaboré un programme actif de politiques et de programmes couvrant des questions clés qui touchent la vie des Canadiens et des Canadiennes. Nos politiques et nos programmes visent à prévenir, à atténuer ou à régler des conflits, à écarter les exigences des litiges et à fournir des solutions ciblées, efficaces et durables à une multitude de problèmes.

Par l'entremise de nos programmes, nous sommes en mesure de transférer des fonds à nos partenaires (les provinces, les territoires et divers organismes non gouvernementaux) pour appuyer les priorités fédérales dans des domaines comme la justice pour les adolescents, l'aide juridique et la protection des intérêts des familles et des enfants.

Au soutien du rôle de procureur général, le Ministère offre un ensemble approfondi de services de conseils juridiques, de rédaction législative et de règlement de litiges à tous les ministères et organismes. L'augmentation de la demande de ces services a fait en sorte que la taille du Ministère a doublé depuis 1998. Les causes de cette croissance de la demande sont les suivantes :

- la « révolution constitutionnelle », qui a trait en particulier à des questions d'égalité, et qui a amené de nombreux Canadiens et Canadiennes à demander accès à des droits et à des recours dans des domaines qui n'étaient pas auparavant justiciables. Bon nombre d'entre eux sont maintenant légalisés, p. ex. l'accès aux soins de santé et le droit à des prestations sociales;
- la révolution en droit international, car la mondialisation va au-delà de facteurs économiques et entre dans les sphères des droits de la personne ainsi que du droit et de la politique nationaux;
- la « révolution des droits autochtones », y compris des questions de reconnaissance, de recours, de revendications territoriales, de gouvernance et d'autodétermination;
- le programme de sécurité nationale, qui exige une participation à forte intensité de ressources de la part du ministère de la Justice.

L'importance croissante de problèmes juridiques pour le gouvernement a eu un effet profond sur le ministère de la Justice. Le Ministère est de plus en plus appelé à gérer des litiges ayant de fortes répercussions économiques de l'ordre de milliards de dollars et la possibilité de sérieuses contraintes sur les options de politique. La connaissance et l'observation de normes juridiques (les règles de la Charte et du commerce international, par exemple) sont devenues de plus en plus nécessaires pour élaborer des politiques dans de nombreux domaines. Le commerce international ne constitue qu'un des nombreux exemples dans le cadre

### *Charte canadienne des droits et libertés*

En 2005, le Canada célébrera le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15, la disposition sur les droits à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Au cours des vingt dernières années, l'article 15 de la Charte canadienne a permis une compréhension toujours plus approfondie de la signification de la justice démocratique. Au cours des années à venir, les principes énoncés dans l'article 15 continueront de nous aider à définir et à renforcer les valeurs de base d'équité, de respect, de compréhension et de tolérance, alors que nous aspirons à devenir une société encore plus juste.

desquels des juristes du ministère de la Justice se retrouvent impliqués tôt dans le processus de politique, aident des ministères clients à évaluer les risques juridiques, traitent de problèmes et élaborent des options de politique acceptables en droit.

## Résultats stratégiques, activités de programme, priorités et plans

Il existe un lien direct entre les activités de planification et d'établissement de priorités du Ministère et les rôles distincts du ministre de la Justice et du procureur général du Canada. De la même façon, il existe un lien entre ces deux rôles et les deux résultats stratégiques du Ministère.

### Résultat stratégique n° 1

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

Soutien aux activités de programme

Élaborer des politiques et des lois

Exécuter des programmes

Gérer et coordonner les politiques et priorités stratégiques

### Résultat stratégique n° 2

Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

Soutien aux activités de programme

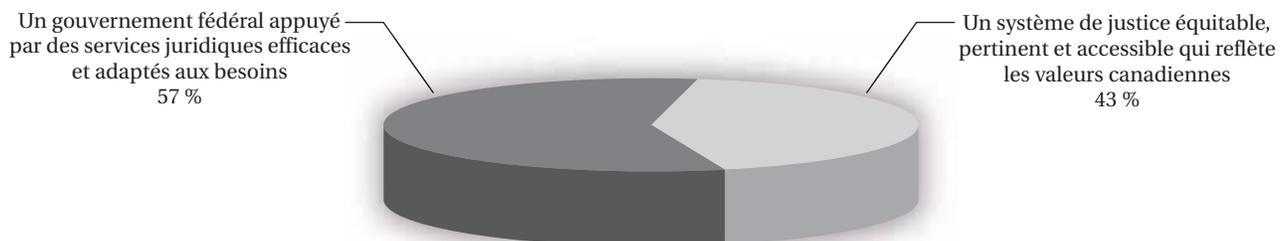
Fournir des services législatifs au gouvernement

Fournir des services de conseils juridiques et de règlement de litiges au gouvernement

Fournir des services de poursuite

Figure 1.2

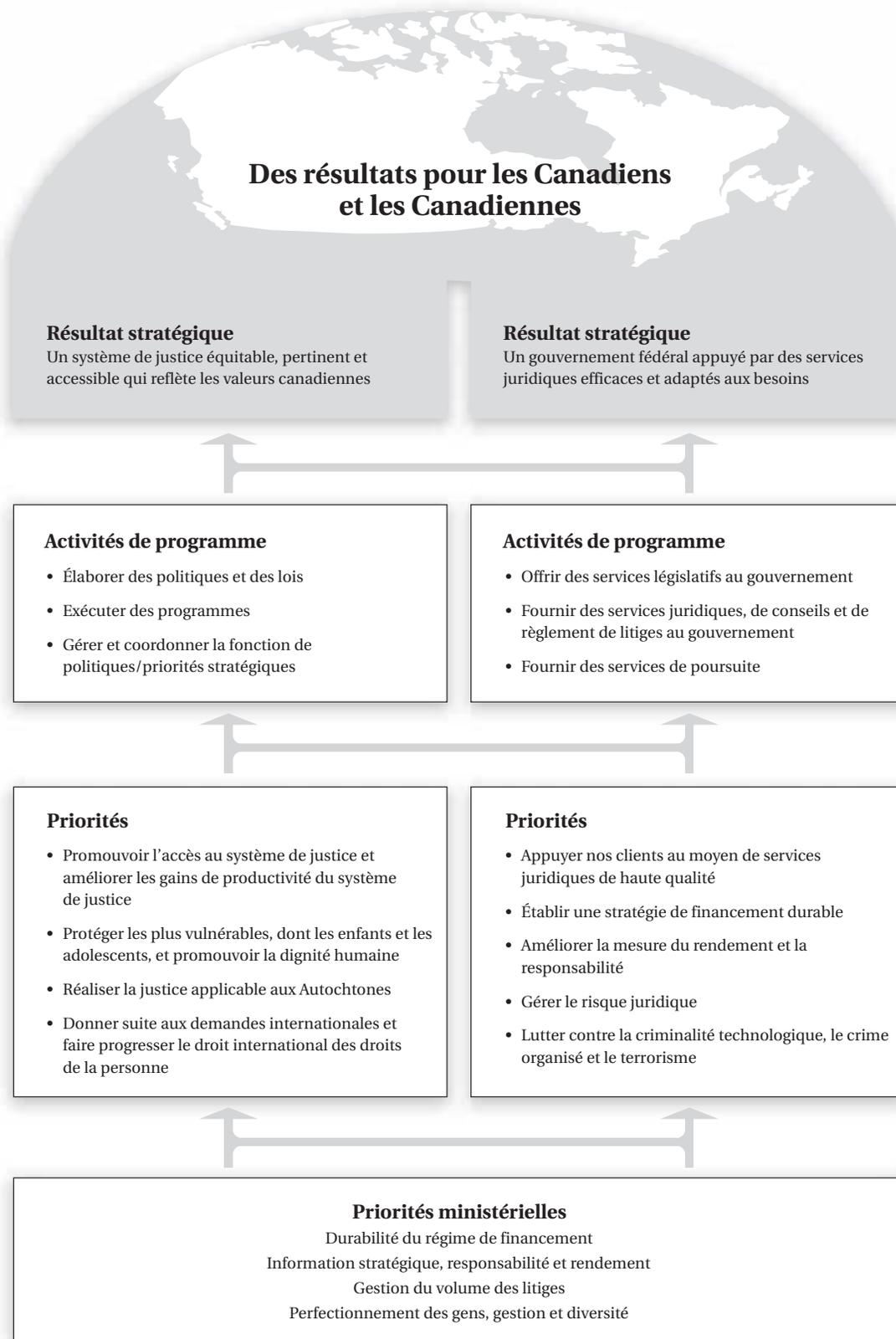
#### 2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique



#### 2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique (en millions de \$)

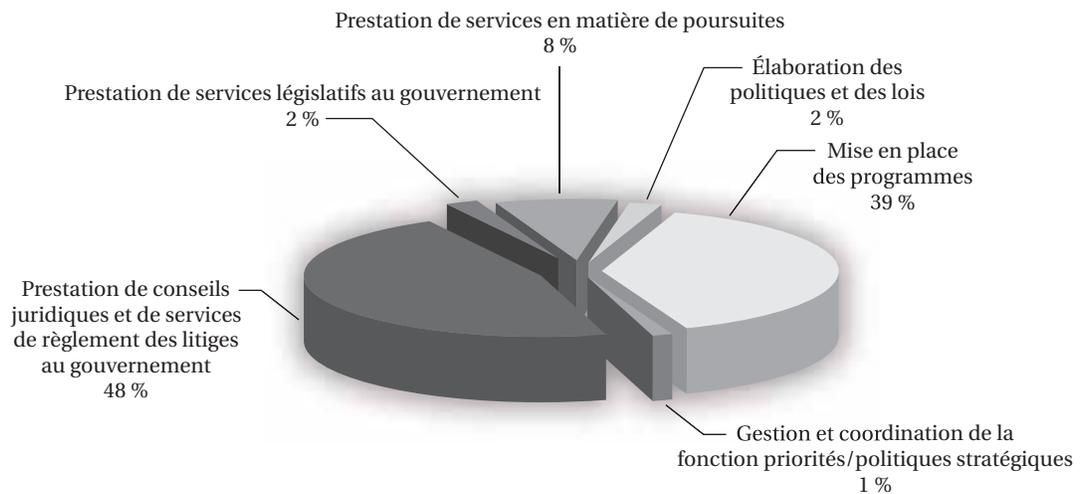
Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	415,0
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins	557,5
<b>Total</b>	<b>972,5</b>

Figure 1.3  
**Résultats stratégiques et priorités**



C'est en fonction des deux objectifs stratégiques et des six activités de soutien aux programmes du ministère de la Justice que celui-ci reçoit son pouvoir de prévision de dépenses.

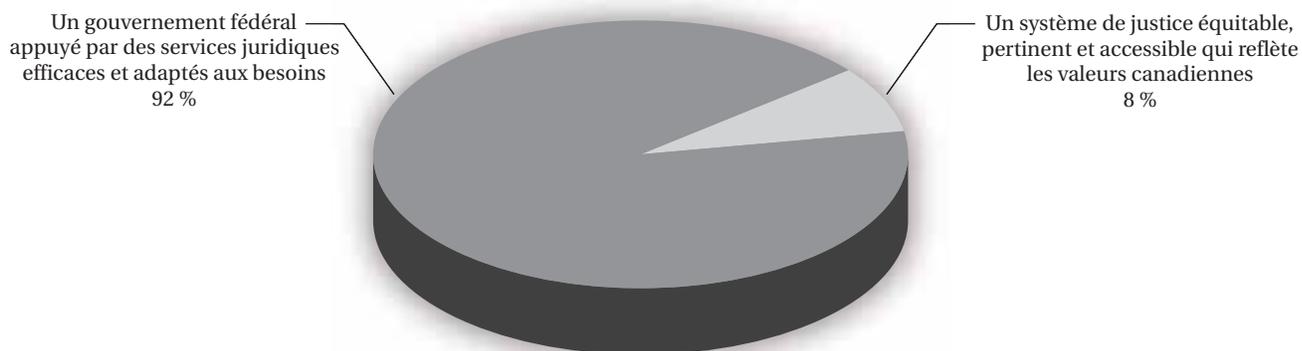
Figure 1.4  
2005-2006 Dépenses prévues par activité de programme



**2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique et par activité (en millions de \$)**

<b>Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</b>	
Élaboration des politiques et des lois	21,4
Mise en place des programmes	380,0
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	13,6
<b>Total – Résultat stratégique 1</b>	<b>415,0</b>
<b>Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins</b>	
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	454,8
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6
Prestation de services de poursuites	82,1
<b>Total – Résultat stratégique 2</b>	<b>557,5</b>
<b>Total</b>	<b>972,5</b>

Figure 1.5  
2005-2006 ETP par résultat stratégique



#### 2005-2006 ÉTP par résultat stratégique et activité

<b>Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</b>	
Élaboration des politiques et des lois	249
Mise en place des programmes	85
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	80
<b>Total – Résultat stratégique 1</b>	<b>414</b>
<b>Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins</b>	
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	3 582
Prestation de services législatifs au gouvernement	247
Prestation de services de poursuites	793
<b>Total – Résultat stratégique 2</b>	<b>4 622</b>
<b>Total</b>	<b>5 036</b>

## Modifications à la structure de rapport

En décembre 2004, le Conseil du Trésor a approuvé la Politique concernant la structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) qui s'applique à tous les ministères du gouvernement. La SGRR offre un fondement à la planification, à l'établissement de priorités, aux affectations de ressources, à la mesure du rendement, à la surveillance et aux rapports sur les résultats au Ministère. La SGRR fournit un nouveau cadre de rapport pour le présent rapport et pour les Rapports sur les plans et priorités (RPP) et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) ultérieurs. Il s'agit d'un cadre de rapport qui diffère de celui qui a été présenté dans le RPP 2004-2005 de deux manières essentielles.

Premièrement, dans les RPP antérieurs, le ministère de la Justice avait recours à une structure de planification, de rapport et de responsabilité qui s'articulait autour de trois secteurs d'activité. Celle-ci a maintenant été remplacée par une structure axée sur deux résultats stratégiques. Le tableau qui suit illustre la concordance entre les deux.

Dépenses prévues 2005-2006 : Nouvelle structure de rapport c. Ancienne structure (000 \$)	Ancienne structure de secteurs d'activités			Total dépenses prévues
	Droit et orient.	Services client gov.	Administration	
<b>NOUVELLE STRUCTURE DE RÉSULTATS STRATÉGIQUES</b>				
Résultat stratégique 1 Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	402 243	-	12 764	415 007
Résultat stratégique 2 Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins	-	480 926	76 559	557 485
<b>Total</b>	<b>402 234</b>	<b>480 926</b>	<b>89 323</b>	<b>972 492</b>

Deuxièmement, le RPP de 2004-2005 établissait des priorités à l'appui de trois résultats stratégiques. Deux des résultats stratégiques du RPP 2004-2005 sont, dans les grandes lignes, conformes aux résultats stratégiques définis dans la SGRR. Toutefois, le résultat stratégique « une société plus sûre » dans le RPP 2004-2005 a été refondu de manière à s'inscrire dans les deux résultats stratégiques de la SGRR, car c'est un résultat auquel de nombreux ministères et organismes apportent des contributions de soutien.

Résultats stratégiques définis dans le RPP 2004-2005	Résultats stratégiques définis dans la SGRR et le RPP 2005-2006
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</li> <li>• Une société plus sûre</li> <li>• Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</li> <li>• Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins</li> </ul>

Pour plus de renseignements sur la SGRR au ministère de la Justice, prière de consulter :  
[http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004\\_2005/toc.html](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html)

## Résultat stratégique 1 : Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Le ministre de la Justice est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques soit conforme au droit, et de superviser toutes les questions liées à l'administration de la justice au Canada qui ne relèvent pas des provinces et des territoires.

Le mandat du Ministre en matière d'orientation inclut la responsabilité de plus de 45 lois et domaines de la common law fédérale, y compris le mariage, la *Loi sur le divorce*, le *Code criminel*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que la *Loi sur les juges*.

Dans le cadre de ce mandat, le Ministère se charge de trois activités principales de programme qui, ensemble, appuient un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes :

- Élaborer des politiques et des lois
- Exécuter des programmes
- Gérer et coordonner la fonction de politiques et priorités stratégiques

### Élaborer des politiques et des lois

Les activités d'élaboration de lois et de politiques du Ministère vont de petites réformes techniques de lois et de règlements aux questions à forte teneur politique et chaudement débattues qui visent à définir les valeurs fondamentales de la société canadienne.

L'élaboration de politiques en matière de justice et de lois est un exercice essentiellement horizontal, qui exige la collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des organisations internationales. L'élaboration des politiques et des lois par le Ministère est faite par un groupe de travail pluridisciplinaire qui se spécialise dans les domaines du droit criminel et de la justice pénale; du droit et de la politique de la famille, des enfants et des adolescents; de la politique en matière de droit public, y compris les droits de la personne; du droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information; de la politique des affaires judiciaires; de la justice applicable aux Autochtones; et des langues officielles. On élabore également beaucoup de politiques dans les domaines des droits internationaux de la personne et du droit international privé.

## Exécuter des programmes

Le Ministère conçoit, met en œuvre et subventionne des programmes qui font la promotion des objectifs gouvernementaux de politique liés à la justice et qui contribuent à la mise en place et au maintien d'un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

Ce résultat est atteint au moyen de partenariats avec les provinces et les territoires, d'autres ministères, des organismes non gouvernementaux et des collectivités, et par l'utilisation stratégique de subventions et de contributions pour soutenir des projets et services.

Font partie de ce grand champ d'activité la conceptualisation, la négociation, la mise en œuvre, l'examen et l'évaluation :

- d'ententes de financement continu avec des provinces et des territoires dans des domaines comme l'aide juridique, les services de justice aux adolescents, les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les services de justice autochtone et de justice à la famille, la vulgarisation et l'information juridiques;
- du soutien à des activités et projets à temps limité dans des domaines comme la violence familiale, les langues officielles, les victimes d'actes criminels, le renouvellement de la justice applicable aux jeunes et d'autres priorités en matière de justice révisées régulièrement.

## Gérer et coordonner la fonction des politiques et des priorités stratégiques

Compte tenu de son rôle primordial dans la démocratie du Canada, le Ministère doit constamment analyser et évaluer ses stratégies, ses politiques et ses priorités, et assurer de solides relations intergouvernementales et extérieures.

Le Ministère aide le Ministre et les cadres supérieurs à formuler le cadre stratégique global du Ministère en ce qui a trait à ses rôles comme fournisseur de services juridiques au gouvernement et comme responsable des politiques en matière de justice. Les conseils en matière de politiques sont coordonnés et intégrés tant au sein du Ministère que dans l'ensemble du gouvernement. Le Ministère offre des services de statistiques et de recherches en sciences sociales de grande qualité, s'assure de disposer des compétences requises pour évaluer ses politiques, programmes, opérations et services, gère les relations fédérales-provinciales-territoriales, et entretient des relations de travail avec des groupes tant internes qu'externes.

Les ressources affectées au Résultat stratégique 1 sont considérables par rapport à l'ensemble des ressources du Ministère. Elles comprennent un vaste volet de programmation de subventions et contributions. Le tableau de soutien montre à la fois les dépenses prévues et les ÉTP répartis en fonction des activités de programme de soutien.

2005-2006 ÉTP prévus à l'égard du Résultat stratégique 1 ventilés par activité de programme (en millions de \$)	ÉTP	
<b>Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</b>		
Élaboration des politiques et des lois	21,4	249
Mise en place des programmes	380,0	85
Gestion et coordination des priorités et des politiques stratégiques	13,6	80
Total - Résultat stratégique 1	415,0	414
<b>Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins</b>		
Total - Résultat stratégique 2	557,5	4 622
<b>Total</b>	<b>972,5</b>	<b>5 036</b>

### Priorités actuelles à l'appui du Résultat stratégique 1 :

1. Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice.
2. Protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine.
3. Réaliser la justice applicable aux Autochtones.
4. Répondre aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne.

### Priorité 1 : Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice

Le Canada est un grand pays diversifié, et les facteurs qui influencent l'administration efficace de la justice varient d'une région à l'autre et d'un système juridique à un autre. Les questions juridiques et politiques sont souvent vastes et complexes, et, par conséquent, elles nécessitent une collaboration et un engagement soutenus de la part des partenaires et intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux.

#### *Promouvoir l'accès au système de justice*

Pour veiller à l'accessibilité du système de justice, il faut s'assurer que tous comprennent leurs droits et leurs responsabilités en matière de justice. Par conséquent, le Ministère subventionne des organisations de vulgarisation et d'information juridiques dans chaque province pour aider les Canadiens et les Canadiennes à comprendre et à exercer leurs droits et leurs responsabilités en matière de justice, tout en faisant connaître les nouveautés dans le système de justice (par exemple, l'impact de la nouvelle législation et des faits nouveaux qui touchent les droits des victimes d'actes criminels).

La Stratégie de renouvellement de l'aide juridique du Ministère (de 2003-2004 à 2005-2006) répond aux besoins d'aide juridique des personnes défavorisées qui font face à des obstacles, particulièrement à l'entrée du système de justice. Le Ministère fournit un financement continu aux provinces et aux territoires dans le domaine de l'aide juridique en matière pénale (et de l'aide juridique en matière civile dans les territoires), d'aide juridique en immigration et en ce

qui concerne le statut de réfugié, et de l'obtention de fonds supplémentaires pour alléger les besoins non comblés d'aide juridique en matière pénale. Au cours de la période de planification, le Ministère poursuivra sa recherche et ses projets expérimentaux, dont les résultats orienteront l'élaboration d'une politique d'aide juridique en 2006-2007 et ultérieurement.

Grâce à son Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Ministère appuiera des projets qui contribuent à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les quatre prochaines années (2004-2005 à 2007-2008). En outre, le Ministère mettra en place son plan stratégique en vue de l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, rédigé en 2003-2004, pour étendre les services aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire et consulter celles-ci afin de tenir compte de leurs besoins lors de l'élaboration de politiques et de programmes et la prestation de services.

Il est également possible de rendre le système de justice plus accessible en s'assurant que tous les Canadiens et Canadiennes ont accès aux deux systèmes juridiques dans la langue officielle de leur choix selon les dispositions de la loi. Par exemple, des négociations avec les gouvernements provinciaux sont en cours relativement à l'usage de la langue de la minorité dans des actions en justice intentées en vertu de la *Loi sur les contraventions*, qui a été adoptée pour mettre en place un régime simplifié de poursuites de certaines infractions fédérales. En outre, le Ministère a entrepris certaines initiatives visant à s'assurer du respect du droit de tous les accusés à un procès criminel dans leur langue officielle.

En outre, le Ministère collabore avec d'autres ministères fédéraux et avec des organisations communautaires à répondre de manière innovatrice et exhaustive aux besoins liés à la justice de groupes particuliers. Par exemple, dans le cadre de la stratégie gouvernementale élargie de lutte contre les stupéfiants, le Ministère appuie une augmentation du nombre de tribunaux de traitement de la toxicomanie au Canada. Ces tribunaux représentent un effort coordonné de la part de la magistrature, des avocats de la poursuite et de la défense, des organismes d'application de la loi et des collectivités de traitement de troubles mentaux et des services sociaux pour intervenir afin de briser le cycle de la toxicomanie, de l'accoutumance et des comportements criminels. Des structures d'évaluation complètes seront élaborées pour faciliter l'évaluation des résultats des tribunaux de traitement de la toxicomanie.

En vertu du mandat renouvelé de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels (de 2005-2006 à 2009-2010), le Ministère continuera de participer à des réformes législatives et à l'élaboration de politiques, de développer et de diffuser de l'information, et de participer à des activités de financement et de coordination avec des collègues des paliers provinciaux, territoriaux et fédéral pour améliorer l'expérience des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale. Ces activités comprendront l'augmentation de l'accès aux services dans le Nord, des recherches et des consultations, et l'élaboration d'une politique pour combler les besoins de victimes.

### *Améliorer les gains d'efficacité du système de justice*

Le Ministère participe à une stratégie continue visant à s'assurer que le droit pénal et son mode de recours reflètent les réalités et les valeurs canadiennes au vingt-et-unième siècle. Le droit pénal du Canada s'est bâti petit à petit, souvent en réaction aux pressions ou aux événements survenus à une certaine période de notre histoire. Il doit donc être constamment revu et, au besoin, réformé.

Au cours des dernières décennies, la réforme du droit pénal a souvent fait l'objet de critiques selon lesquelles elle était constituée d'une série de réformes effectuées au cas par cas, parfois en réaction aux pressions ou aux événements du moment. Plusieurs facteurs ont inspiré les réformes, notamment la nécessité de prendre des mesures décisives pour régler la criminalité, pour veiller à ce que la loi reflète la Charte; pour refléter la jurisprudence en évolution; pour tenir compte des développements scientifiques liés à la détection et à la poursuite d'actes criminels, comme l'identification et les tests d'ADN; et pour refléter les attitudes sociales changeantes afin de déterminer si nous devrions utiliser le droit pénal pour influencer le comportement individuel et collectif, et de quelle façon.

La réforme du droit doit couvrir à la fois les tensions et les défis actuels qui peuvent nécessiter des réformes graduelles et un plan plus vaste et à plus long terme de réforme raisonnée. Nous examinerons le besoin d'une réforme continue et opportune du droit pénal afin d'assurer un système de justice pénale équitable, efficace et efficient, réforme apportée au moyen de propositions législatives comme celles visant à abolir des dispositions désuètes du *Code criminel* et à mettre en évidence des modifications importantes qui pourront être envisagées à court terme. Un projet à plus long terme traitant des facettes de fond, de preuve et de procédure de la réforme du droit se poursuivra.

Des réformes particulières seront élaborées en réaction aux répercussions et aux avantages de la technologie, notamment en vue de régir les fouilles, les saisies et les perquisitions qui visent à trouver des données et l'interception légale de communications, d'adopter de nouvelles mesures sur le vol d'identité et d'élargir les dispositions sur l'ADN.

Des réformes précises seront mises en place pour assurer l'efficacité et l'efficience du droit pénal, notamment en élaborant des procédures d'appels interlocutoires, en revoyant le droit du cautionnement et en envisageant des réformes pour gérer les mégaprocès. L'expression « mégaprocès » renvoie à un procès dont la preuve est complexe ou dans lequel il y a plusieurs accusés, ce qui fait que le procès est exceptionnellement long. Les méga procès posent de multiples difficultés pour le système de justice pénale et il n'existe pas de solution toute faite.

De concert avec les provinces, la magistrature et le barreau, le Ministère participe activement à un effort national dirigé par le Comité directeur sur l'amélioration de l'accès à la justice et de l'efficacité du système de justice pénale en vue d'améliorer l'accès à la justice et l'efficacité du système de justice pénale<sup>1</sup>. Le Comité a fait rapport des progrès réalisés aux sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux et aux ministres responsables de la Justice, et le travail se poursuivra.

Des efforts sont manifestement déployés quant à la question des gains d'efficacité dans le système de justice pour les jeunes, qui se trouve au cœur d'une transformation radicale. L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes et ses composantes législatives et financières nous ont amenés à mettre l'accent sur les services et les programmes de justice pour les jeunes qui offrent des solutions de rechange au recours aux tribunaux et à l'incarcération. Les résultats préliminaires révèlent une diminution considérable du recours à l'appareil judiciaire formel et à l'incarcération. Le Ministère est décidé à maintenir ses efforts pour assurer le succès continu de cette réforme majeure. Le Ministère continuera à collaborer avec les provinces et les territoires pour préserver les gains réalisés avec l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes et l'élan actuel à l'égard de l'utilisation de solutions de rechange aux mécanismes judiciaires formels et à l'incarcération des jeunes aux prises avec la justice.

## **Priorité 2 : Protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine**

L'un des objectifs clés du système de justice consiste à réaliser l'équité au moyen de processus efficaces, efficaces et respectueux. Le système de justice devrait également constituer un véhicule pour protéger et garantir les droits des plus vulnérables de la société. Des personnes peuvent être vulnérables en raison de facteurs sociaux, physiques ou économiques ou de leur rôle particulier dans le système de justice, à titre d'accusés, de victimes ou de témoins. Le système de justice doit veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes vulnérables aient accès à des recours juridiques adéquats et à ce que nos prisons ne constituent pas la solution de la société à l'itinérance, à la maladie mentale, à la toxicomanie et à d'autres conditions dont les services sociaux ne s'occupent pas bien.

1. Ce travail combine l'amélioration des politiques et des changements complémentaires au niveau des activités, par exemple : l'examen et la résolution rapide des dossiers; la gestion du volume des dossiers dont le tribunal sera saisi; l'approche des mégaprocès; la croissance du nombre et du pourcentage de personnes renvoyées sous garde en attendant leur procès; l'incidence des poursuites liées à des infractions de conduite avec facultés affaiblies sur le système de justice pénale.

On peut favoriser l'atteinte de ces objectifs par des réformes législatives et par d'autres méthodes qui visent à :

- protéger directement les personnes vulnérables, notamment au moyen de mesures de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle ou les conséquences négatives liées à la séparation ou au divorce, la lutte contre le trafic d'êtres humains, et l'aide aux victimes;
- faciliter l'accès aux droits et aux recours, y compris par la réforme de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et au moyen d'initiatives sur la justice applicable aux jeunes;
- veiller à ce que les personnes vulnérables ne soient pas défavorisées dans l'application des lois, en particulier quand les lois sont appliquées aux personnes éprouvant des problèmes physiques, sociaux ou économiques.

Le renforcement de la capacité du droit pénal afin de protéger les enfants contre les mauvais traitements, la négligence, l'exploitation sexuelle et la pornographie juvénile, et de faciliter leur participation au système de justice demeure l'une des principales priorités du gouvernement. Au cours de la période de planification, le Ministère appuiera l'examen et la mise en œuvre par le Parlement de projets de réforme du droit pénal (le projet de loi C-2 est présentement devant le Parlement) pour mieux protéger les enfants contre les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation, y compris la pornographie juvénile, pour faciliter la réception du témoignage de victimes et de témoins enfants et celui d'autres victimes et témoins vulnérables, comme les victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle, et pour créer de nouvelles infractions dans les cas d'actes de voyeurisme.

La réforme du droit pénal sera poursuivie pour renforcer l'intervention du système de justice pénale en matière de trafic d'êtres humains. Le Ministère continuera à codiriger, avec le ministère des Affaires étrangères, les efforts fédéraux pour élaborer et parachever un projet de stratégie fédérale coordonnée et exhaustive de lutte contre le trafic d'êtres humains. Cette stratégie cherchera à promouvoir la prévention, la protection des victimes et la poursuite de contrevenants.

Pour s'assurer que le droit pénal offre un régime équitable régissant les personnes atteintes de troubles mentaux tout en protégeant la sécurité publique, il faut pouvoir compter à la fois sur des réformes du droit bien élaborées et équilibrées et sur des initiatives autres que législatives pour éviter que l'on s'en remette trop aux pouvoirs conférés par le droit pénal. Le Ministère appuiera la réforme législative et les approches non législatives pour les personnes qui sont incapables de façon permanente à subir leur procès et élaborera des options visant les personnes ayant des capacités cognitives limitées en raison du syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool ou celles qui sont incapables au moment de la détermination de la peine. Le projet de loi C-10 (troubles mentaux) est présentement devant le Parlement; des consultations sont en cours concernant la nécessité d'autres réformes.

L'amélioration de la protection des jeunes qui font face à des sanctions criminelles, de la connaissance des droits des adolescents et un système de justice équitable pour les jeunes sont essentiels pour atteindre la responsabilisation et l'équité exigées par le système de justice pénale pour les adolescents. Le Ministère continuera à collaborer avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires du domaine de la justice pour réaliser des réformes sur la justice applicable aux jeunes.

Le Ministère est en train de demander l'approbation de nouvelles modalités à l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes, car les modalités actuelles prennent fin le 31 mars 2005. Les nouvelles modalités permettront à l'Unité sur la politique de justice applicable aux jeunes de se concentrer sur les nouveaux enjeux en matière de justice des jeunes et d'y réagir, et d'examiner les solutions au problème des jeunes aux prises avec la justice qui sont davantage marginalisés pour divers motifs, comme la maladie mentale, la culture, la vie nécessitant des soins, les difficultés d'apprentissage et les troubles du spectre de l'alcoolisme foetal. De nouvelles voies de collaboration seront également étudiées.

Des groupes minoritaires en particulier sont de plus en plus touchés par la discrimination. Le ministère de la Justice collabore à un certain nombre d'initiatives de lutte contre la discrimination des groupes minoritaires.

Le Ministère continuera à coordonner les travaux sur le projet de loi C-38, qui vise à accorder l'accès égal au mariage civil aux couples de même sexe, tout en respectant la liberté de religion. Le projet de loi prévoit une approche législative uniforme s'appliquant dans l'ensemble du Canada, comme l'a annoncé le gouvernement du Canada à la suite des décisions judiciaires relativement à des contestations de l'exigence hétérosexuelle du mariage.

En outre, le ministère de la Justice collabore étroitement avec d'autres ministères fédéraux pour élaborer des politiques de lutte contre le racisme, y compris des politiques concernant le profilage racial.

Le gouvernement du Canada s'engage à veiller à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes aient la capacité de participer pleinement et également à la société. À l'appui de cet objectif, le ministère de la Justice revoit la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) pour s'assurer que les personnes vulnérables sont traitées également et disposent de recours contre les actes discriminatoires. Cet examen appuie toute réforme possible de la LCDP entreprise par le Parlement.

Le Ministère participe aux travaux d'organisations internationales multilatérales privées qui élaborent des documents de droit international privé pour protéger les personnes vulnérables, notamment une convention dans le domaine de l'exécution des obligations de soutien familial, et soutient de tels travaux. En outre, le Ministère collabore avec le ministère des Affaires étrangères du Canada et avec les provinces et les territoires relativement aux traités internationaux des droits de la personne, y compris des instruments visant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie juvénile, de même que des droits des personnes handicapées.

De nombreux enfants entrent en contact, directement ou indirectement, avec le système de justice dans le contexte des procédures de séparation ou de divorce de leurs parents. La séparation et le divorce peuvent avoir des répercussions défavorables sur les enfants, en particulier si les conflits entre les parents sont nombreux. Le fait de promouvoir une approche de la séparation et du divorce centrée sur l'enfant demeure très prioritaire pour le Ministère. La réforme législative axée sur l'enfant des dispositions sur les droits de visite et de garde prévus dans la *Loi sur le divorce* répondra aux besoins de mettre l'accent sur les enfants et de défendre leurs intérêts.

Pendant la période de planification, le Ministère continuera d'améliorer les dispositions sur le rôle de parent de la *Loi sur le divorce* et d'autres lois sur le droit de la famille. Le Ministère facilitera et soutiendra en outre les travaux des provinces et des territoires dans le cadre de l'établissement d'ententes bilatérales sur l'exécution d'obligations de soutien familial. Le Ministère continuera de collaborer avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires du domaine de la justice pour réaliser des réformes sur la justice applicable à la famille.

### **Priorité 3 : Réaliser la justice applicable aux Autochtones**

Les peuples autochtones demeurent surreprésentés dans le système de justice pénale, tant à titre de victimes que d'accusés, et sont sous-représentés dans la magistrature, dans la profession juridique et au sein de la police. Quand les peuples autochtones entrent en contact avec le système de justice comme victimes ou comme accusés, leurs besoins—liés à la culture, à la situation économique et à la situation sociale—doivent être pris en compte pour rendre le système plus équitable et plus efficace pour eux.

Le gouvernement du Canada accorde une priorité élevée à l'amélioration de l'interaction entre les peuples autochtones et le système de justice. Les activités ministérielles qui soutiennent cette priorité incluent la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (SJA), initiative quinquennale lancée en 2002 cherchant à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Les objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- appuyer les collectivités autochtones au fur et à mesure qu'elles accroissent leurs responsabilités dans le domaine de l'administration de la justice;
- aider à diminuer les taux de criminalité et d'incarcération dans les collectivités qui administrent des programmes de justice;
- améliorer le système de justice du Canada de manière qu'il réponde mieux aux besoins de justice et aux aspirations des peuples autochtones.

Le Ministère a recours à un programme de subventions et contributions pour soutenir les organismes communautaires qui collaborent avec les peuples autochtones aux prises avec le système de justice pénale et pour appuyer d'autres projets et activités qui répondent aux besoins et apaisent les préoccupations propres aux peuples autochtones. Parmi les

programmes qui mettent l'accent sur ces besoins, mentionnons l'aide juridique, le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les coordonnateurs des témoins de la Couronne dans les territoires du Nord, le Centre de la politique concernant les victimes et l'Unité sur la politique de justice applicable aux jeunes.

Les activités prévues pour 2005-2006 en vue de respecter cette priorité comprennent ce qui suit :

- Le **Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones**, qui donne un appui financier aux Autochtones se trouvant aux prises avec la loi. Les responsables du programme travailleront étroitement avec leurs homologues provinciaux et territoriaux et avec les organismes fournisseurs de services pour mettre en application une stratégie de mesure du rendement qu'ils ont élaborée ensemble. La stratégie contribuera à une évaluation des méthodes d'exécution du programme en 2005-2006.
- **L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes** élaborera des stratégies en réaction aux résultats de la deuxième étude « Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada » en vue de contribuer au règlement du problème de la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le système de justice pour les jeunes.
- Le **Centre de la politique concernant les victimes** continuera à favoriser la mise en place de services pour répondre aux besoins des victimes autochtones d'actes criminels, notamment en offrant une aide judiciaire aux victimes et aux témoins dans les Territoires et en soutenant les victimes dans le système de justice pénale ainsi qu'en leur offrant d'autres pratiques en matière de justice.

#### **Priorité 4 :**

#### **Donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne**

Les interventions du ministère de la Justice dans la sphère internationale fonctionnent à plusieurs niveaux.

L'historique du Canada dans l'établissement d'une fédération, notre garantie constitutionnelle de droits fondamentaux, nos traditions d'indépendance de la magistrature, du droit civil et de la common law, le bilinguisme et la célébration de la diversité et de la tolérance sont tous des caractéristiques pertinentes à l'assistance fournie pour contribuer à reconstituer des gouvernements stables. À titre de modèle pour la démocratie et la primauté du droit, le Canada peut faire bénéficier de son expérience pour aider à reconstruire les États en transition et à établir de nouveau des gouvernements stables autour du monde.

Depuis 1990, le ministère de la Justice a aidé des pays à réformer leur système de justice, en offrant des compétences dans une multitude de

domaines, tels que la justice pénale et l'organisation d'un service des poursuites criminelles; les mesures de lutte contre la corruption; la justice des mineurs; les méthodes de rédaction des lois; la réforme du code civil; et la structure et le fonctionnement d'un ministère de la Justice.

Des points de vue transnational et de la sécurité, le Canada cherche à promouvoir et à protéger les valeurs canadiennes au moment où des politiques, des normes et des conventions sur la criminalité et la coopération internationale sont élaborées.

### **Résultats stratégiques complémentaires : Politiques appuyées par la pratique opérationnelle**

Les résultats stratégiques d'un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes relèvent surtout d'une responsabilité politique, mais dans le domaine international comme dans d'autres, il existe une composante opérationnelle complémentaire. En tant qu'élément secondaire, le ministère de la Justice rehausse sa capacité de collaborer avec des partenaires internationaux pour lutter rapidement et efficacement contre la criminalité internationale et les menaces à la sécurité, et pour collaborer à des ententes d'entraide juridique et à des procédures d'extradition.

Le Ministère offre également au gouvernement des services de règlement des litiges devant des tribunaux internationaux des droits de la personne comme le Comité des droits de la personne des Nations Unies, le Comité des Nations Unies contre la torture, et la Commission interaméricaine sur les droits de la personne. En outre, le Ministère collabore étroitement avec le ministère des Affaires étrangères du Canada, des provinces et des territoires, ainsi que des organisations internationales pour élaborer, négocier et mettre en œuvre des traités internationaux des droits de la personne. Parmi les traités internationaux des droits de la personne importants qui sont étudiés, mentionnons :

- la ratification du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants*;
- le nouvel examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie au *Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort*;
- l'examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie au *Protocole facultatif à la Convention contre la torture*, qui requiert l'élaboration de mécanismes nationaux et internationaux pour procéder à des visites régulières de lieux de détention;
- l'examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie à la *Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes*.

Le Ministère continue de participer activement aux négociations concernant de nouveaux traités internationaux sur les droits de la personne, comme une convention sur les droits des personnes handicapées, un protocole facultatif au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (qui peut instituer un mécanisme individuel de plainte au niveau des Nations Unies quant à ces droits), et un traité concernant les disparitions involontaires.

De plus, il promeut l'adoption d'une législation visant à mettre en œuvre le droit international privé pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines du droit commercial international, de la collaboration des tribunaux et de l'exécution de jugements étrangers, du droit de la famille et de la protection des personnes vulnérables et du droit des biens. Le Ministère offre des services spécialisés de conseils et de politiques en droit commercial et en droit international public pour aider le gouvernement du Canada dans sa gestion dynamique de questions complexes d'envergure internationale.

## **Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins**

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes, y compris la prestation de conseils juridiques, la conduite de litiges et de poursuites, la rédaction de lois et la préparation de documents juridiques.

Ces services juridiques aident le gouvernement à concrétiser ses priorités et à produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. La prestation de services aux ministères et organismes crée un contexte unique pour la planification, l'établissement de priorités et la mesure du rendement. Le ministère de la Justice travaille avec ses clients pour définir et faire progresser les priorités, leur assurant des services juridiques qui sont opportuns, efficaces et adaptés à leurs besoins<sup>2</sup>. Ce résultat stratégique nous permet donc de faire la preuve de nos qualités avant-gardistes et de l'excellence des services juridiques que nous offrons à l'appui des besoins en évolution du gouvernement.

Trois activités de programme soutiennent ce résultat :

- offrir des services législatifs au gouvernement;
- fournir des services juridiques, de conseils et de contentieux au gouvernement;
- offrir des services de poursuite.

2. À des fins d'utilité, nous désignons les organisations fédérales comme nos « clients », bien que dans les faits, le procureur général et les agents du Ministère agissent comme conseillers juridiques de l'État fédéral, et non d'un ministère ou d'un organisme en particulier.

**2005-2006 Dépenses prévues à l'égard du Résultat stratégique 2  
ventilées par activité de programme et ÉTP (en millions de \$)**

**Un système de justice équitable, pertinent et accessible  
qui reflète les valeurs canadiennes**

Total – Résultat stratégique 1	415,0	414
--------------------------------	-------	-----

**Un gouvernement fédéral appuyé par des services  
juridiques efficaces et adaptés aux besoins**

Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	454,8	3 582
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6	247
Prestation de services de poursuites	82,1	793
Total – Résultat stratégique 2	557,5	4 622

<b>Total</b>	<b>972,5</b>	<b>5 036</b>
--------------	--------------	--------------

## Offrir des services législatifs au gouvernement

La Direction des services législatifs rédige toutes les lois du gouvernement qui définissent le cadre juridique devant régir les politiques et les programmes gouvernementaux. Les projets de loi qui sont présentés au Parlement doivent traiter la question en français et en anglais en même temps et respecter notamment la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que la *Déclaration canadienne des droits*. De plus, les projets de loi et les règlements doivent refléter les traditions de la common law et du *Code civil* lorsqu'il le faut. La clarté et la précision dans le libellé des lois et des modifications facilitent le débat parlementaire et favorisent la transparence durant les consultations du public au sujet des lois et des règlements proposés.

## Fournir des services juridiques, de conseils et de règlement de litiges au gouvernement

Les services juridiques offerts aux ministères et organismes aident les clients à produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Les juristes du ministère de la Justice acquièrent une meilleure connaissance des activités et du contexte opérationnel des clients; ainsi, ils sont en mesure d'aider ces derniers à remplir leur mandat et à atteindre leurs propres résultats stratégiques. Les conseillers juridiques du Ministère participent souvent aux principaux organes décisionnels des clients, contribuant à l'élaboration de politiques ainsi qu'à la prévision et à la résolution des problèmes. Grâce, donc, à l'efficacité du soutien qu'assure le Ministère, les clients peuvent réaliser leurs objectifs stratégiques.

À titre d'exemple, plusieurs ministères fédéraux administrent des lois, des politiques et des règlements qui visent à protéger la sécurité personnelle, la santé et la sécurité alimentaire des Canadiens et des Canadiennes. Les juristes du ministère de la Justice donnent des avis aux ministères et organismes par rapport à ces buts. Ils sont, en outre, parfois appelés à représenter un ministère devant les tribunaux, pour défendre une loi ou une politique dont l'objet est la poursuite d'une priorité gouvernementale.

### Lois et règlements rédigés en 2004

- 75 projets de loi émanant du gouvernement rédigés et présentés
- 138 règlements destinés à la Partie I de la *Gazette du Canada*
- 365 règlements destinés à la Partie II de la *Gazette du Canada*
- 322 motions destinées à modifier des projets de loi du gouvernement

### Une initiative conjointe améliore le service à la clientèle

Le Portefeuille des services du droit fiscal et l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont mis en œuvre avec succès un protocole national d'amélioration de la gestion des paiements et des déboursés juridiques. Le Portefeuille élabore actuellement avec l'ARC un modèle conjoint pour établir la voie à suivre afin de mettre en place un cadre triennal exhaustif de gestion globale de prestation de services juridiques dans un environnement de ressources et de demandes qui évolue rapidement.

Les services juridiques garantissent l'intégrité du cadre juridique, car ils permettent de veiller à l'application des lois qui définissent nos droits, nous protègent et réglementent notre économie. Cela permet de promouvoir le respect de la loi et des institutions juridiques. Le gouvernement est partie à des litiges touchant un large éventail de questions qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les politiques, les programmes et les finances. Ces dossiers couvrent le spectre juridique : des contestations fondées sur la Charte et d'autres éléments de la Constitution, des différends au sujet des pouvoirs investis dans les divers ordres de gouvernement, des affaires concernant la distribution des ressources gouvernementales, des litiges qui soulèvent des questions de sécurité nationale ou des questions touchant les relations internationales, ainsi que des actions judiciaires qui ont trait aux questions urgentes en matière de politique gouvernementale, comme les droits autochtones.

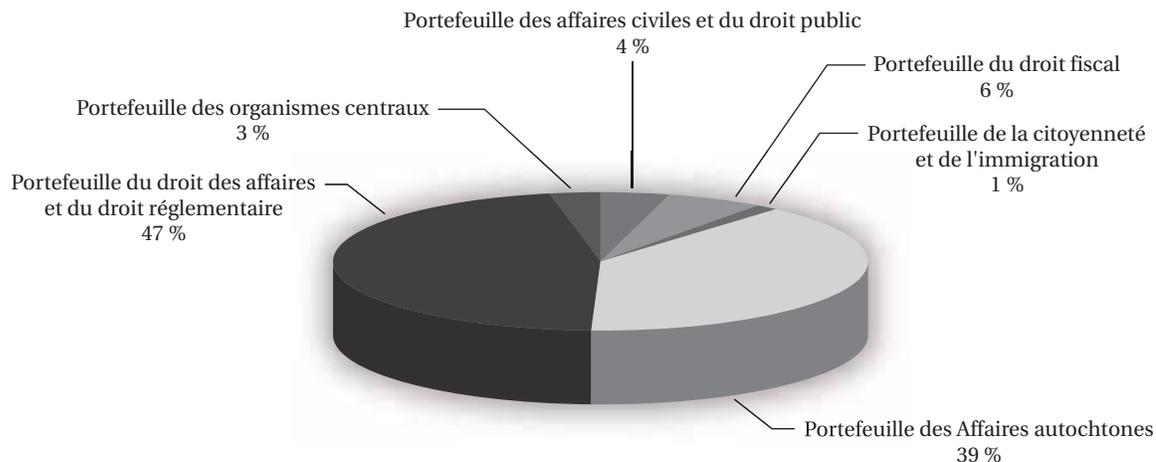
Le gouvernement doit obtenir les conseils juridiques de la meilleure qualité pour pouvoir plaider une cause, prévoir les décisions possibles, évaluer les conséquences éventuelles d'une décision défavorable et élaborer des options afin de réduire la probabilité d'une décision défavorable ou d'en atténuer les répercussions.

La prestation de services juridiques de grande qualité présente de nombreux risques et défis. Nous sommes, par définition, des fournisseurs de services et pouvons rarement contrôler la demande de nos services juridiques. Nous devons, cependant, gérer cette demande, en partie en réalignant et en renforçant les activités que nous menons à l'interne pour répondre aux exigences du gouvernement, même si celles-ci évoluent constamment en raison des besoins de la population, des transformations intérieures et des événements mondiaux.

La demande croissante de services juridiques, qui présente des difficultés dans l'ensemble du gouvernement, affecte de manière plus aiguë le ministère de la Justice et nos clients. Nous collaborons étroitement avec les clients pour harmoniser les ressources limitées aux besoins en matière juridique les plus immédiats et les plus importants du gouvernement, pour trouver les moyens les plus rentables d'atteindre les objectifs stratégiques et les objectifs de programme, et – comme il en est question plus tard dans cette section sous la rubrique « Les priorités actuelles » – pour élaborer une stratégie durable en matière de financement des services juridiques à l'avenir.

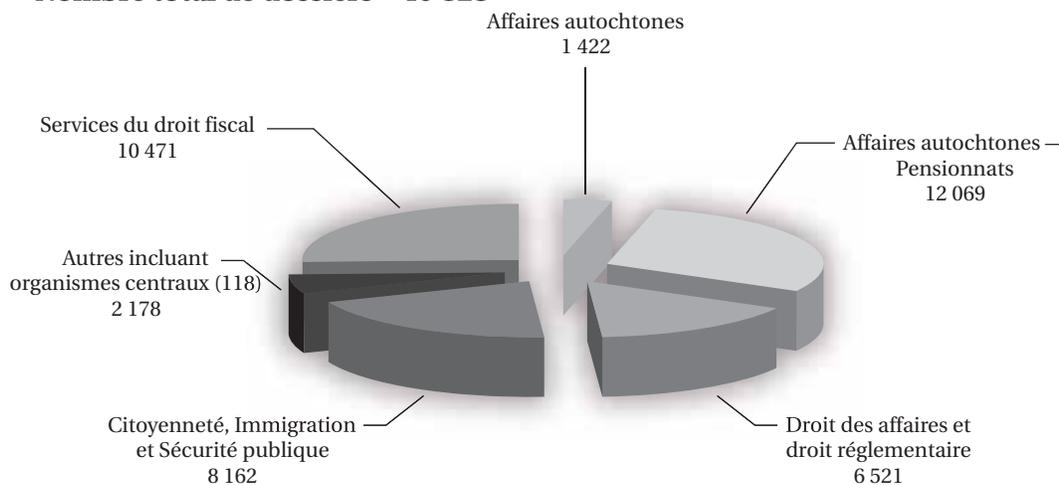
Le Ministère recouvre une partie des coûts de la prestation de services juridiques à ses clients. En 2005-2006, le Ministère a obtenu l'approbation du SCT d'inclure dans le budget du Ministère jusqu'à 195 millions de dollars de ses clients dans les recouvrements de coûts.

Figure 1.6  
2005-2006 Dépenses prévues – Recouvrement (195 millions \$)



Une gestion efficace nous oblige à réévaluer constamment la qualité et l'efficacité de nos services, et à appliquer les principes de gestion du risque juridique afin de protéger les intérêts de l'État autant que possible. Nous devons, avec la participation de nos clients, gérer autant le droit que la pratique juridique de manière proactive, pour assurer une promotion adéquate des intérêts du gouvernement et le maintien de la primauté du droit.

Figure 1.7  
Nombre de litiges par portefeuille au 31 décembre 2004  
Nombre total de dossiers – 40 823



Nota : Ce tableau donne un aperçu des dossiers litigieux actifs au 31 décembre 2004 et fournit un point de vue globalisant du nombre relatif de dossiers dans divers portefeuilles. Au cours de l'exercice précédent, on entendait par dossiers tant les dossiers de consultation que ceux du contentieux. Il peut y avoir, pour un jour donné, un écart important du nombre de dossiers en cours au sein d'un portefeuille et dans tout le Ministère. Par exemple, la période de traitement de bon nombre de dossiers de l'immigration est relativement courte – un dossier peut être ouvert et fermé en peu de temps – ce qui contribue à un volume variable de la charge de travail au jour le jour. En outre, les modifications apportées à la structure gouvernementale, comme celles qui ont été annoncées en décembre 2003, peuvent entraîner le transfert de dossiers d'un portefeuille à un autre.

### Les priorités du ministère de la Justice reflètent les priorités du client

- Comme suite à l'annonce faite par le gouvernement du Canada d'un ensemble de mesures en réaction au rapport de la vérificatrice générale concernant les activités de commandite et de publicité et à la création d'une commission d'enquête publique indépendante (la Commission Gomery), des juristes du ministère de la Justice de plusieurs secteurs donnent actuellement des conseils et du soutien juridiques pour appuyer le gouvernement fédéral, ses fonctionnaires et ses ministres.
- Comme suite à une annonce faite par le ministre de la Santé et le ministre de la Justice, des juristes du ministère de la Justice participent à l'étude d'options en vue du dédommagement possible de personnes infectées par l'hépatite C, par le système canadien d'approvisionnement en sang avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986 et après le 1<sup>er</sup> juillet 1990.
- Le Ministère participe à la Commission d'enquête Arar en fournissant des conseillers juridiques.
- Le Ministère fournit les services de conseillers juridiques chargés de représenter des ministères dans le contentieux visant les obligations commerciales internationales à l'OMC et à l'ALENA.

*suite à la page suivante »*

- Des conseillers juridiques du ministère de la Justice des bureaux régionaux des Territoires aident le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à s'acquitter de son engagement de dévoluer la gestion de ressources aux Territoires du Nord-Ouest et de négocier des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec les Premières nations.
- Des conseillers juridiques du Ministère appuient la priorité du gouvernement, soit les programmes de services sociaux, en moussant vigoureusement les intérêts du gouvernement dans des dossiers comportant des efforts visant à protéger ces programmes, p. ex. *David Hilewitz c. Le M.C.I.* (Cour suprême du Canada) et *Chaoulli c. P.G.C.* (Cour suprême du Canada).

## Offrir des services de poursuite

À titre de procureur général du Canada, le Ministre est chargé de la poursuite de nombreuses infractions prévues dans les lois du Parlement. Ces infractions comprennent de graves infractions criminelles prévues par le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et des infractions d'ordre réglementaire comme l'évasion fiscale et des infractions en matière de pêches et d'immigration. Dans les territoires, le procureur général du Canada poursuit toutes les infractions fédérales, y compris les infractions prévues au *Code criminel*.

L'objectif clé d'une poursuite est de préserver la confiance du public dans le système de justice pénale. La fonction de poursuite vise à s'assurer que la justice est rendue. En droit pénal canadien, les actes criminels sont considérés comme des crimes contre la société. Le Service fédéral des poursuites (SFP) du Ministère tient lieu d'avocat de la société et représente les intérêts des Canadiens et des Canadiennes dans des poursuites fédérales dans l'ensemble du pays.

La poursuite constitue un poste de dépense relativement peu élevé dans le système de justice, mais ces petites dépenses protègent de plus gros investissements. Pour chaque dollar dépensé dans le système de justice pénale, environ 61 sous sont consacrés aux services de police, 22 sous aux services correctionnels pour adultes, 9 sous aux tribunaux, 5 sous à l'aide juridique et 3 sous aux poursuites criminelles.

La poursuite est l'un des volets les plus visibles du système; la capacité du SFP de combler les attentes des Canadiens et des Canadiennes est primordiale pour le maintien de leur foi dans la capacité du système de rendre justice. Les attentes du public sont à la fois bien établies et de plus en plus difficiles à combler. En outre, des organisations externes exigent une contribution de plus en plus grande de la part des procureurs du SFP pour solutionner des crimes qui ont des répercussions sur leur champ de préoccupation particulier.

En vertu de la *Loi sur l'extradition*, il incombe au procureur général de s'occuper de procédures d'extradition pour le compte d'États étrangers qui cherchent à obtenir l'extradition du Canada de personnes ayant commis des infractions dans le pays étranger. Le Service fédéral des poursuites fournit également des conseillers juridiques au nom des États étrangers qui cherchent à recueillir des preuves au Canada aux termes de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

## La concrétisation de ce résultat stratégique

Selon la politique générale du Ministère, l'exécution des fonctions juridiques relevant du mandat conféré par la loi devrait être la responsabilité des conseillers juridiques ministériels. Toutefois, il arrive que les demandes opérationnelles imposent le recours aux avocats de pratique privée, lesquels sont nommés mandataires du procureur général du Canada pour remplir ces fonctions<sup>3</sup>.

Les juristes du Ministère sont assignés dans une proportion importante aux services juridiques ministériels (SJM). Ces derniers sont hébergés par les ministères et organismes clients et se retrouvent dans six régions. Les SJM sont regroupés en cinq portefeuilles, selon le type de pratique du droit : affaires autochtones, droit fiscal, citoyenneté, immigration et sécurité publique (au service de la GRC, du SCRS, de Service correctionnel Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'Agence des services frontaliers du Canada), organismes centraux (au service du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique, entre autres), droit des affaires et droit réglementaire desservant 25 clients gouvernementaux, de Santé Canada au Bureau de la concurrence).

La structure en portefeuilles permet au Ministère de concentrer sa pratique du droit dans les domaines d'activités stratégiques, de tisser des relations efficaces avec les clients et d'acquérir une meilleure compréhension des besoins et des priorités de ces clients. Pendant ce temps, sa présence pancanadienne lui procure une perspective nationale et assure l'uniformité et la pertinence de ses activités. Grâce à cette structure organisationnelle, le Ministère a une vue élargie des questions qui font surface dans les litiges dans tout le pays et des conséquences que comportent les décisions judiciaires pour le gouvernement fédéral.

Six régions – avec des bureaux desservant le Nord, la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique – soutiennent les portefeuilles au moyen de services à la clientèle et en s'occupant des litiges locaux. Environ la moitié des employés du Ministère travaillent dans les régions.

Les employés des bureaux régionaux – et ceux de l'administration centrale à Ottawa – sont des éléments clés du réseau national des juristes du ministère de la Justice qui font office de cabinet d'avocats du gouvernement. Ce groupe de professionnels chevronnés est chargé de gérer efficacement un volume élevé de services de litiges et de conseils pour le compte des ministères clients. En outre, les employés des bureaux régionaux travaillent souvent en étroite collaboration avec leurs collègues des portefeuilles et des politiques pour traiter des dossiers complexes qui retiennent l'attention.

3. Par souci de clarté, d'uniformité et de contrôle quant au recours aux mandataires, le Ministère a mis en place un cadre définissant le travail qui peut ou doit être imparti, ainsi qu'un protocole et des pratiques de soutien pour la sélection et la nomination des mandataires. La compétence et l'intégrité demeurent les qualités principales à considérer, et la sélection se fonde sur la condition selon laquelle le gouvernement du Canada est en droit d'obtenir des services et conseils juridiques de la plus grande qualité qui soient conformes aux demandes raisonnables d'économie, d'efficacité et d'efficience. Les décisions relatives à l'impartition des services juridiques sont prises en consultation avec les clients, lesquels assument les frais engagés. Les conseillers juridiques du Ministère surveillent et contrôlent les activités des mandataires, examinent les frais réclamés pour services rendus afin d'en déterminer le caractère raisonnable et, le cas échéant, recommandent que les paiements soient effectués.

### Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)

L'efficacité des enquêtes et des poursuites dans des dossiers relatifs aux produits de la criminalité présente de nombreux défis juridiques exceptionnels et complexes. Pour relever ces défis, des Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) ont été constituées. Ces unités réunissent les compétences, les connaissances et les aptitudes d'un groupe diversifié d'experts, y compris des enquêteurs de la GRC, des provinces et des municipalités, des juristes du ministère de la Justice, des juricomptables et des agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les UMPC en opération dans sept villes du Canada aident à repérer et à saisir les produits de la criminalité.

Les employés des bureaux régionaux sont bien ancrés dans leurs communautés; leur compréhension des questions locales et leurs compétences spécialisées justifient leur travail et permettent au Ministère d'offrir des services juridiques plus efficaces et adaptés aux besoins. Tous les bureaux régionaux ont une charge de travail régulière et importante de poursuites fédérales. Cependant, certains centres (p. ex. l'Aéroport Pearson à Toronto dans les cas d'importation de cocaïne; Vancouver pour les opérations relatives à la marijuana) font face à des défis particuliers. En réaction aux problèmes locaux, les bureaux régionaux s'associent souvent à des organisations locales pour offrir des services uniques, comme les tribunaux de traitement de la toxicomanie à Toronto et Vancouver.

#### **Offrir des services juridiques par l'entremise des bureaux régionaux**

- Les poursuites intentées contre le gouvernement sont généralement traitées par le bureau régional le plus près; chaque bureau a la compétence de régler une multitude de questions juridiques.
- Par exemple, tous les bureaux traitent des dossiers d'immigration, mais le **Bureau régional de l'Ontario**, à Toronto, traite un nombre particulièrement élevé de demandes de contrôle judiciaire liées aux revendications du statut de réfugié, de requêtes pour suspension de procédures de mesures d'expulsion et de contestations, en vertu de la Charte, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Le **Bureau régional des Prairies** a beaucoup de dossiers sur des pensionnats indiens, qu'il tente de régler de la façon la mieux adaptée à la situation.
- Bon nombre des questions autochtones les plus importantes du Canada, comme les décisions récentes *Haida* et *Taku River Tlingit* de la CSC, ont été traitées par le **Bureau régional de la Colombie-Britannique**.
- Le **Bureau régional du Québec** représente actuellement le gouvernement du Canada dans le recours collectif concernant le produit isolant Zonolite et traite de nombreux grands dossiers autochtones, comme ceux qui portent sur l'Accord de la Baie James et sur les écoles résidentielles.
- Le **Bureau régional de l'Atlantique**, en plus de gérer un volume de cas élevés à partir du bureau de Halifax, prépare actuellement la réponse du gouvernement à un recours collectif qui découle des prétendus dommages liés à la contamination dans les étangs bitumineux de Sydney.
- Le **Bureau régional du Nord** fait face à des contestations spéciales parce qu'il dirige des poursuites en vertu du *Code criminel* pour le compte des territoires en plus des poursuites fédérales traitées par l'ensemble des régions. Il offre également des services de soutien aux victimes et aux témoins et collabore avec les collectivités des Premières nations à des initiatives de justice réparatrice.

La structure en portefeuilles et en bureaux régionaux permet au Ministère de concentrer sa pratique du droit dans les domaines d'activités stratégiques, de tisser des relations efficaces avec les clients et d'offrir des services plus rapides et uniformes. Grâce à cette structure organisationnelle, le Ministère a une vue élargie des questions qui font surface dans les litiges dans tout le pays et des conséquences que comportent les décisions judiciaires pour le gouvernement fédéral.

Plusieurs directions spécialisées viennent compléter les services juridiques offerts aux clients :

- La Direction du contentieux des affaires civiles. Elle surveille et coordonne dans l'ensemble du pays les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie.
- Le Groupe du droit public. Il prodigue des conseils juridiques et du soutien en matière de règlement de litiges au gouvernement fédéral dans l'ensemble du pays. Certaines sections sont également chargées de régler des litiges devant des tribunaux administratifs et judiciaires internationaux. Le Groupe englobe les domaines de spécialisation juridique de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, du droit administratif et constitutionnel, des droits de la personne, du droit international public et privé et du droit commercial international.
- Le Groupe du droit des langues officielles. Il procure aux ministères, organismes et autres institutions fédérales des conseils juridiques en matière de droits linguistiques.
- Les Services de règlement des différends. Ils soutiennent les juristes du Ministère et leurs clients gouvernementaux en leur fournissant des services comme la formation, les conseils en matière de conception des systèmes, l'évaluation, l'élaboration des politiques et l'intervention dans les différends difficiles.

Ensemble, les portefeuilles, les bureaux régionaux et les directions spécialisées constituent une équipe polyvalente dont le savoir-faire touche un éventail de champs juridiques et stratégiques. L'efficacité de la collaboration parmi ces spécialistes accroît la valeur des services juridiques rendus. L'intégration des dimensions juridiques et stratégiques du travail permet aux avocats du Ministère de cerner rapidement les répercussions que leurs dossiers sont susceptibles d'avoir sur les politiques, et de savoir vers qui se tourner pour faire en sorte que les décisions prises par le Ministère soient uniformes et bien fondées. Parallèlement, les positions prises dans les litiges reflètent une étude approfondie des conséquences possibles d'un dossier. En même temps, les politiques formulées traduisent une connaissance des répercussions qu'elles peuvent entraîner en matière de contentieux.

Comme le travail du Ministère est axé sur le service et fondé sur le savoir, la qualité de son effectif est vitale à la réalisation du résultat stratégique dont il est question ici. Le professionnalisme, les aptitudes et la diversité du personnel ministériel sont des preuves de la réussite dans l'embauche et la conservation d'employés hautement qualifiés et qui représentent les dualités linguistique et juridique du Canada.

### **La structure de portefeuilles réunit le droit et la politique**

En décembre 2003, le gouvernement du Canada a constitué deux nouvelles organisations, soit le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et l'Agence des services frontaliers du Canada (combinant les Douanes, les fonctions d'exécution des lois et de renseignements de Citoyenneté et Immigration et de police des frontières de l'Agence canadienne d'inspection des aliments). La volonté d'une coordination accrue entre les ministères et organismes participant à la protection civile, à l'intégrité des frontières et à la sécurité nationale a constitué un élément clé de ces changements. En conséquence, le ministère de la Justice a constitué le Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique (CISP) offrant du soutien juridique ciblé et de haute qualité dans ces domaines.

Les cinq priorités suivantes contribuent à la concrétisation de ce résultat stratégique :

1. Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de grande qualité;
2. Établir une stratégie de financement durable;
3. Améliorer la mesure du rendement et la responsabilité;
4. Gérer le risque juridique;
5. Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme.

#### **Priorité 1. Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de grande qualité**

Il est question de cette priorité tout au long de la présente section.

#### **Priorité 2. Établir une stratégie de financement durable**

L'Examen des services juridiques offerts au gouvernement, lancé en 2004-2005, comportait les deux objectifs clés suivants :

- Améliorer la durabilité de la prestation de services juridiques au gouvernement du Canada en recommandant des stratégies en vue d'améliorer la prestation de services juridiques et d'assurer un régime de financement durable.
- Relever des approches de gestion efficace des litiges au gouvernement fédéral par une analyse des éléments et des tendances en matière de litiges, par la documentation des meilleures pratiques de gestion du contentieux et par l'élaboration de recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des litiges.

L'Examen a été mené de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. En 2004-2005, le Groupe d'examen conjoint SCT-Justice a procédé à de la recherche et à une analyse des options de prestation des services juridiques, y compris les modèles se trouvant dans d'autres administrations; a analysé le

coût des services juridiques au gouvernement du Canada et le bien-fondé de différentes options de financement; a effectué une étude de la documentation générale sur les tendances et les agents en matière de litiges dans les administrations fédérale et provinciales; a interviewé des représentants de ministères fédéraux et les principaux intervenants sur les tendances et les agents de litige et sur les meilleures pratiques de gestion des litiges; et a relevé des possibilités de gains de productivité dans la gestion de la prestation de services juridiques aux ministères.

Pendant l'hiver 2004-2005, le Groupe, dirigé par un Comité consultatif externe constitué de sous-ministres adjoints de ministères clés, a lancé des consultations avec des ministères clients sur quatre sujets :

- l'établissement des coûts et l'affectation des ressources des services juridiques au gouvernement du Canada;
- la prestation et le financement durables de services juridiques;
- les meilleures pratiques en gestion des litiges;
- la présentation de rapports sur les activités et le rendement.

Les conclusions et les résultats de ces consultations aideront à éclairer les recommandations finales de l'Examen.

Les recommandations de l'Examen des services juridiques seront présentées aux ministres du CT à des fins d'approbation vers la fin du printemps 2005. En 2005-2006, le ministère de la Justice collaborera étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et avec des ministères clients à la mise en œuvre de décisions prises par les ministres du CT relativement aux deux objectifs de l'Examen.

### **Priorité 3. Améliorer la gestion du rendement et la responsabilité**

Le ministère de la Justice renforcera sa capacité de gérer en vue d'obtenir des résultats en continuant d'élaborer une approche intégrée de mesure de rendement pour la prestation de services juridiques. Dans ce domaine, les travaux effectués s'inspireront des réalisations du Projet de gestion proactive du droit, qui a maintenant été intégré dans la priorité ministérielle de la gestion du rendement et de la responsabilité.

Pour élaborer une approche intégrée de mesure du rendement, il faudra peaufiner encore davantage les systèmes et les outils de collecte de données du Ministère, y compris la mise en œuvre du nouveau système de gestion des affaires juridiques du Ministère, I-Case, et l'élaboration d'une approche uniformisée de collecte des commentaires des clients. Le tout appuiera la mise en application de la nouvelle Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), qui est élaborée pour établir de meilleurs liens entre les structures de gestion des ressources du Ministère et les mesures et objectifs de rendement. La SGRR remplacera le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) comme fondement sur lequel les ministères s'appuient pour faire rapport au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes, et pour recevoir des crédits annuels du Parlement à compter de 2005-2006.

## Priorité 4. Gérer le risque juridique

La Gestion des risques juridiques (GRJ) est une initiative conjointe du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor. Elle a été lancée au début de l'an 2000 pour contribuer à assurer la gestion efficace des risques juridiques dans l'ensemble du gouvernement. La GRJ est l'un des principaux mécanismes utilisés par le Ministère pour offrir des services juridiques de la meilleure qualité au gouvernement du Canada et à ses institutions. La GRJ constitue également un outil de gestion efficace.

La GRJ a pour objectif d'élaborer une approche durable de gestion des risques juridiques qui protégera les intérêts de la Couronne et qui réduira les frais généraux. La GRJ est le mécanisme qui consiste à prendre et à concrétiser des décisions qui limitent la fréquence et la gravité des problèmes juridiques qui pourraient nuire à la capacité du gouvernement d'atteindre ses objectifs.

La GRJ s'applique à toutes les activités gouvernementales pouvant entraîner des risques juridiques causés par l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de programmes et, bien sûr, les litiges. La stratégie de GRJ comprend :

- l'analyse des risques juridiques pour les identifier, les éviter, les atténuer ou les gérer aux premiers stades;
- l'étude des façons de diminuer les risques juridiques par un choix efficace d'outils (c.-à-d. le choix parmi divers outils d'atteinte d'objectifs particuliers comme le recours à une politique, à un programme d'incitatifs, à un règlement ou à une loi, etc.);
- l'examen de solutions de rechange aux litiges s'il survient des différends, la gestion stratégique et efficace des litiges quand ceux-ci se produisent;
- lorsque des risques juridiques surviennent dans le cadre de litiges, mettre l'accent sur la prise de décisions stratégiques liées aux litiges pour gérer le risque direct de litige et tout risque connexe dans l'ensemble du gouvernement;
- la planification d'urgence des affaires bien en vue de manière à ce que peu importe l'issue, le gouvernement soit prêt à passer aux étapes suivantes;
- la description des rôles et des responsabilités appropriés des personnes parties à des litiges afin d'assurer une prise de décisions éclairée;
- la détermination et la surveillance des tendances juridiques pouvant affecter le gouvernement et s'y adapter.

L'initiative de GRJ a inculqué au ministère de la Justice et à l'ensemble du gouvernement fédéral une culture de la gestion du risque juridique. La GRJ fait maintenant partie des opérations quotidiennes du Ministère et elle est exercée par les ministères clients de concert avec le ministère de la Justice. Les gestionnaires et les juristes du ministère de la Justice exercent, promeuvent et dirigent activement des initiatives de gestion du risque, notamment en aidant des clients à déterminer, à analyser et à évaluer leurs risques juridiques.

## **Priorité 5. Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme**

La mondialisation présente de nouveaux défis quant à la prévention et aux interventions visant la criminalité et les menaces à la sécurité nationale. La criminalité moderne ne comporte aucune frontière; environ 80 % de toutes les enquêtes fédérales entreprises par la GRC comportent des volets internationaux. De plus, la mondialisation de l'industrie des communications érige des obstacles nouveaux aux enquêtes. L'absence d'outils juridiques et techniques pour surmonter ces obstacles, ou les délais que l'on doit observer avant de pouvoir les utiliser, entrave les enquêtes et donc les efforts visant à prévenir le crime et à éliminer les menaces à la sécurité nationale.

Parallèlement, le renforcement de notre capacité de prévenir le crime, de lutter contre le terrorisme et d'accroître la sécurité publique pourrait avoir des répercussions sur les droits de la personne et la vie privée. Les mesures envisagées doivent donc établir un équilibre entre les objectifs et les préoccupations à ces égards.

Pour concrétiser cette priorité, le Service fédéral des poursuites (SFP) collabore étroitement avec des ministères et organismes partenaires, y compris la GRC.

Le Ministère continuera à mettre en œuvre la Stratégie intensive en matière de poursuites et collaborera avec des partenaires des forces policières pour faire participer des procureurs à l'étape de l'enquête des dossiers. En outre, le ministère de la Justice travaillera étroitement avec les partenaires fédéraux et provinciaux sur plusieurs initiatives qui visent à promouvoir une gestion plus efficace des dossiers vastes et complexes.

**Résultats stratégiques complémentaires : Pratique opérationnelle appuyée par la politique**

Les résultats stratégiques d'un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins relèvent surtout d'une responsabilité opérationnelle, mais dans le domaine international comme dans d'autres, il existe une dimension politique complémentaire. Dans la lutte contre la criminalité technologique, par exemple, le ministère de la Justice continue de collaborer avec d'autres ministères et organismes (Sécurité publique et Protection civile Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Industrie Canada, le Bureau de la concurrence, le Centre de la sécurité des télécommunications) et de consulter les principales parties intéressées (les services d'application de la loi, le secteur industriel, les organisations non gouvernementales et le public) pour actualiser le cadre juridique du Canada au chapitre de l'accès légal, c'est-à-dire l'interception des communications ainsi que la fouille et la saisie de données.

Pour contribuer à la stratégie antiterroriste du gouvernement et appuyer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, le ministère de la Justice travaillera avec d'autres ministères et organismes, d'autres gouvernements et des organisations internationales; au besoin, le ministère de la Justice développera des mesures législatives et réglementaires additionnelles; participera à l'évaluation de la *Loi antiterroriste* (des comités du Sénat et de la Chambre des communes ont entrepris leurs examens de la *Loi antiterroriste*); et aidera d'autres pays à développer leurs capacités par la formation et l'harmonisation des outils législatifs et par la prestation de conseils et de services de poursuites.

# SECTION II — ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

N.B. Le système de numérotation de la présente section reflète l'architecture des activités de programme du Ministère.

## Résultats stratégiques :

- A. Un système de justice équitable et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
- B. Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Activités de programme associées au résultat stratégique A :

1. Élaborer des politiques et des lois
2. Exécuter des programmes
3. Gérer et coordonner les politiques et les priorités stratégiques

### A.1 Élaborer des politiques et des lois

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	21,4	21,3	21,3
Ressources humaines (ÉTP)	249	248	248

**Priorités appuyées :** Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains d'efficacité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne.

<b>Résultats prévus et indicateurs de rendement</b>	
<b>Résultats/Cibles</b>	<b>Mesures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de justice et les praticiens en matière de justice connaissent mieux les problèmes de justice des Autochtones et les besoins des Autochtones, et y répondent mieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du nombre de professionnels du système de justice qui déclarent connaître les questions de justice autochtone</li> <li>• Fréquence accrue des recours aux programmes communautaires de justice autochtone</li> <li>• Victimisation, criminalité et incarcération réduites dans les collectivités autochtones</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un droit pénal plus efficace, adapté aux besoins et aux valeurs des Canadiennes et des Canadiens et à notre environnement international, et conforme à la Charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de réformes et de politiques du droit criminel, contestations réussies de la Charte, analyses de la Charte, analyses des médias et contribution d'intervenants (les organismes d'application de la loi, la Couronne, les victimes et le public)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de justice répond davantage aux besoins des personnes vulnérables</li> <li>• Le système de justice répond davantage aux besoins des enfants et des familles qui vivent une séparation et un divorce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du niveau de connaissance des besoins spéciaux des populations vulnérables</li> <li>• Changement du niveau de compréhension, de la part des parents, de leurs responsabilités parentales, des besoins de leurs enfants et de l'approche du système axée sur les enfants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de justice est accessible aux Canadiennes et aux Canadiens défavorisés impliqués dans de graves questions juridiques</li> <li>• Le système de justice est accessible à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens dans les deux langues officielles lorsque la loi le prévoit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération avec des provinces, des territoires et des régimes d'aide juridique sur la prestation de services d'aide juridique</li> <li>• Des services sont fournis aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre juridique plus efficace dans le domaine du droit public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestation de conseils et élaboration de politiques et de lois relativement à des questions de droit public</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre juridique plus efficace dans le domaine du droit international privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation et soutien aux travaux des organisations multilatérales de droit international privé en droit commercial international; dans la coopération et l'exécution par le secteur judiciaire de jugements étrangers; en droit de la famille; en protection des personnes vulnérables; et en droit des biens</li> </ul>

## A.2 Exécuter des programmes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	380,0	337,9	333,4
Ressources humaines (ÉTP)	85	76	75

**Priorités appuyées :** Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains de productivité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser les droits internationaux de la personne.

<b>Résultats prévus et indicateurs du rendement</b>	
<b>Résultats/Cibles</b>	<b>Mesures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder des fonds aux provinces et aux territoires pour mieux s'assurer que des services d'aide juridique sont fournis aux personnes économiquement défavorisées impliquées dans de graves questions criminelles, touchant la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> ou des questions d'immigration et de réfugiés</li> <li>• Les intérêts en matière de politique sur l'aide juridique du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires sont réglés</li> <li>• D'autres approches visant à répondre aux besoins d'aide juridique non réglés sont mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes admissibles reçoivent du soutien sous forme d'aide juridique</li> <li>• Des relations de travail efficaces sont maintenues avec les provinces et les territoires sur des questions d'aide juridique</li> <li>• La stratégie à long terme portant sur l'aide juridique bénéficie d'approches de rechange</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension accrue des droits, obligations, rôles et responsabilités, facteurs culturels et autres par les accusés, les fonctionnaires judiciaires et les juges autochtones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mesure dans laquelle les clients autochtones voient les travailleurs parajudiciaires autochtones comme des fournisseurs de renseignements qui les aident à mieux comprendre :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• leurs droits et obligations</li> <li>• les processus judiciaires</li> <li>• leurs rôles et responsabilités</li> <li>• les ressources juridiques et sociales accessibles dans la communauté</li> <li>• des facteurs culturels et d'autres facteurs pertinents</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nouvelles approches améliorées des pratiques de justice applicables aux jeunes sont élaborées et utilisées par le système de justice pour les jeunes</li> <li>• Favoriser la réadaptation efficace et la réintégration des jeunes dans leurs collectivités</li> <li>• Amener les intéressés à moins s'en remettre au système judiciaire officiel, à la détention et à la mise sous garde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets et d'initiatives subventionnés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services de rechange pour les jeunes</li> <li>• Nature et portée des programmes de réadaptation et de réintégration</li> <li>• Taux par habitant des jeunes qui entrent dans le système judiciaire formel, en détention et en mise sous garde</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation accrue, chez les praticiens du système de justice, aux questions de justice autochtone dans les communautés bénéficiant d'initiatives liées à la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification du nombre de praticiens du système de justice qui disent connaître les questions de justice autochtone</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services élargis de justice familiale axée sur l'enfant offerts par les provinces et les territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la disponibilité des services et programmes de justice familiale par les provinces et territoires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours accru aux services de justice familiale par les parents et les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du nombre de parents et d'enfants qui ont accès à des services de justice familiale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès accru des victimes au système de justice pénale et aux programmes et services, ainsi qu'à l'aide, qui leur sont fournis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature et portée des projets de fonds de victimes subventionnés et des produits efficaces élaborés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système de justice est accessible aux Canadiens et aux Canadiennes dans la langue officielle de leur choix lorsque la loi le prévoit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du nombre de services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire</li> <li>• Changement du nombre de consultations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire</li> </ul>

## A.3 Gérer et coordonner les politiques et les priorités stratégiques

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	13,6	14,3	14,3
Ressources humaines (ÉTP)	80	84	84

**Priorités appuyées :** Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains de productivité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser les droits internationaux de la personne.

Résultats prévus et indicateurs du rendement	
Résultats/Cibles	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les politiques et les programmes sont améliorés au moyen de processus d'élaboration de politiques plus efficaces et éclairés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure dans laquelle la recherche et les statistiques éclairent et alimentent les activités et les priorités de politique et de programme</li> <li>Mesure dans laquelle les points de vue des partenaires du système de justice (fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux) sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques</li> <li>Mesure dans laquelle les priorités sont clairement énoncées et s'harmonisent avec les résultats stratégiques comme l'expriment les structures et les rapports ministériels</li> </ul>

## B. Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Activités de programme associées au résultat stratégique B :

1. Offrir des services législatifs au gouvernement
2. Offrir des conseils juridiques et des services de règlement des litiges au gouvernement
3. Fournir des services de poursuite

### B.1 Offrir des services législatifs au gouvernement

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	20,6	31,5	31,4
Ressources humaines (ÉTP)	247	378	376

**Priorités appuyées :** Soutenir nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité.

Résultats prévus et mesures du rendement	
Résultats/Cibles	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique gouvernementale se traduit effectivement par la rédaction de lois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité et le caractère opportun des services de rédaction tels que définis par les commentaires des clients et par les normes de qualité de rédaction du ministère de la Justice</li> <li>• Nombre de projets de loi rédigés</li> </ul>

## B.2 Offrir des conseils juridiques et des services de règlement des litiges au gouvernement

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	454,8	441,1	439,6
Ressources humaines (ÉTP)	3 582	3 474	3 462

**Priorités appuyées :** Soutenir nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité et gérer le risque juridique.

Résultats prévus et mesures du rendement	
Résultats/Cibles	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des services juridiques de haute qualité et le respect de la primauté du droit éclairent le processus de prise de décisions du gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure dans laquelle des conseils juridiques du ministère de la Justice sont demandés et pris en compte dans le processus décisionnel du client</li> <li>La qualité et le caractère opportun des services juridiques tels que définis par les commentaires des clients et par les normes de service du ministère de la Justice</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques juridiques sont prévus, atténués et gérés de manière à minimiser la croissance dans les dossiers de contentieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ampleur des mesures de gestion des risques prises par les clients et par le ministère de la Justice, y compris les changements aux pratiques et/ou aux systèmes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les intérêts juridiques de la Couronne sont protégés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultat des contestations devant les tribunaux</li> <li>Perceptions du savoir-faire du ministère de la Justice</li> </ul>

## B.3 Fournir des services de poursuite

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de \$)	82,1	83,8	83,5
Ressources humaines (ÉTP)	793	809	807

**Priorités appuyées :** Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité; répondre aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne; lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme.

Résultats prévus et mesures du rendement	
Résultats/Cibles	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la sécurité des Canadiennes et des Canadiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau évalué de sécurité publique</li> <li>• Perception de l'intégrité du système de justice</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration accrue avec des partenaires internationaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes d'entraide juridique et d'extradition traitées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes et poursuites efficaces en matière d'activités de criminalité transnationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et nature des enquêtes, extraditions, arrestations, accusations et condamnations pour infractions criminelles transnationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuites efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de dossiers qui se traduisent par des décisions sur le fond</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'accusés qui plaident coupable</li> </ul>

# SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

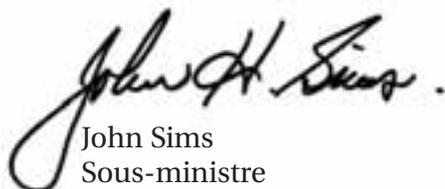
---

## A. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2005-2006 du ministère de la Justice du Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du Budget des dépenses : rapports sur les plans et priorités*, et

- est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- utilise une structure approuvée d'architecture d'activités de programme;
- offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées au ministère de la Justice;
- fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le SCT.

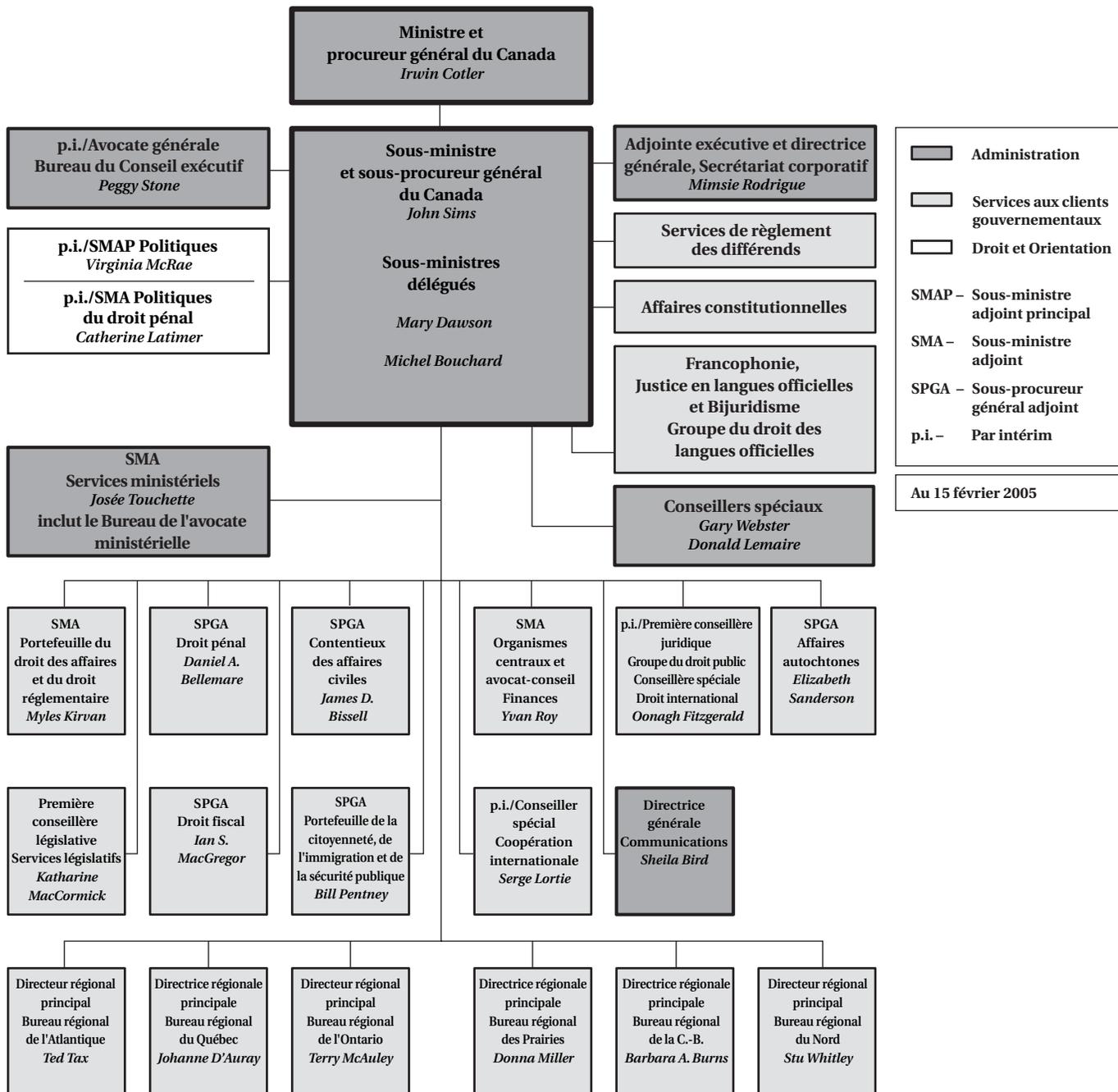


John Sims  
Sous-ministre

Le 21 février 2005

Date

## B. Organigramme



## C. Tableaux

Tableau 1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein

Tableau 2. Programme par activité

Tableau 3. Crédits votés et législatifs énumérés dans le Budget principal des dépenses

Tableau 4. Coût net du Ministère pour l'année visée par le Budget des dépenses

Tableau 5. Sources des revenus disponibles et non disponibles

Tableau 6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance)

Tableau 7. Données détaillées sur les programmes de paiements de transfert

Tableau 8. Initiatives horizontales

**N.B. :** Le tableau 10 *Frais d'utilisateur* ne s'applique pas au ministère de la Justice car il n'y a ni nouveaux frais ni changements aux frais actuels prévus pour 2005-2006.

Tableau 1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein concernant le Ministère

en millions de \$	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Élaboration des politiques et des lois	30,3	19,6	19,5	19,5
Mise en place des programmes	399,6	338,7	298,7	277 081
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	16,0	13,6	13,4	13,4
Prestation de conseils juridiques et de règlement des litiges au gouvernement	458,1	452,8	226,6	225 089
Prestation de services législatifs au gouvernement	22,2	20,6	20,3	20 288
Prestation de services de poursuites	78,5	79,7	80,0	79 718
Budget principal des dépenses (brut)	1 004,8	924,9	658,7	635,2
Moins : Revenus disponibles	0	0	0	0
<b>Budget principal des dépenses (total)</b>	<b>1 004,8</b>	<b>924,9</b>	<b>658,7</b>	<b>635,2</b>
<b>Ajustements:</b>				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Estimation des dépenses pour services juridiques liées au recouvrement des coûts	-	-	195,0	195,0
Report du budget de fonctionnement	15,7	-	-	-
Stratégie en matière de crimes de guerre	4,7	-	-	-
Équipes intégrées d'application de la loi dans le marché	4,0	-	-	-
Réaction à l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire <i>R. c. Powley</i> (Métis)	3,4	-	-	-
Stratégie en matière de blanchiment d'argent	1,0	-	-	-
Réduction du nombre de dossiers de citoyenneté en souffrance	0,6	-	-	-
Initiatives relatives à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme	0,3	-	-	-
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie	0,3	-	-	-
Plan du Canada sur les changements climatiques	0,2	-	-	-
Limitation des autorisations de dépenser liées à l'initiative de réaffectation des fonds à l'échelle du gouvernement	(22,8)	-	-	-
Droits d'auteur perçus sur le CD-ROM sur les lois refondues du Canada	0,1	-	-	-
Enquête sur l'affaire ARAR	6,0	-	-	-
Enquête sur les commandites	2,2	1,7	-	-
Compte général de l'ARC pour 2004	0,1	-	-	-
ARC – Activités du GED	0,1	-	-	-
Initiatives en vue de la mise en œuvre de la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale	0,1	-	-	-
Création d'une provision fédérale pour la publicité	(1,0)	-	-	-
Contributions prévues aux régimes d'avantages sociaux des employés – postes du Budget supplémentaire des dépenses	1,8	0,3	30,8	30,8
Annonce du budget :				
Réductions au niveau de référence du Ministère de la justice provenant du CED <sup>1</sup>	-	(12,9)	(14,2)	(16,2)
Budget de 2000 en matière d'accès légal	-	2,8	2,8	2,8
Budget de 1999 pour la Stratégie de renouvellement de la justice pour les jeunes	-	38,9	36,7	53,8
Réforme relative au cannabis	-	-	0,8	0,9
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant	-	4,0	4,0	4,0
Enquêtes obligatoires sur les opérations de blanchiment d'argent suspectes – Budget de 1999	-	-	1,2	1,2
<b>Ajustements totaux</b>	<b>16,7</b>	<b>34,8</b>	<b>257,1</b>	<b>272,2</b>
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>1 021,5</b>	<b>959,6</b>	<b>915,7</b>	<b>907,4</b>
Total des dépenses prévues	1 021,5	959,6	915,7	907,4
Moins : Frais recouverts <sup>2</sup>	(185,0)	(195,0)	(195,0)	(195,0)
Moins : Revenus non disponibles	(11,4)	(11,3)	(7,1)	(7,2)
Plus : Coût des services rendus sans frais	59,7	71,8	59,9	59,8
<b>Coût net du programme</b>	<b>884,8</b>	<b>825,1</b>	<b>773,6</b>	<b>764,9</b>
<b>Équivalents à temps plein</b>	<b>5 017</b>	<b>5 036</b>	<b>5 069</b>	<b>5 052</b>

1. Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues du ministère par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses. De même, pour 2005-2006, le montant du CED inclut la contribution de 670 000 \$ de Justice pour les épargnes planifiées en approvisionnement.
2. Le Ministère recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques. Par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses, le ministère de la Justice a reçu l'autorisation de dépenser et de recouvrer 185 millions de \$ en 2004-2005. En y incluant les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE), les recouvrements prévus devraient se chiffrer à 212,8 millions de \$ en 2004-2005. Dans le budget principal des dépenses de 2005-2006, le chiffre correspondant est de 195 millions de \$. En tenant compte des RASE, le montant total s'élève à 225,8 millions de \$. Les recouvrements estimatifs pour 2006-2007 et 2007-2008, à l'exclusion des RASE, sont également indiqués dans ce tableau à titre d'ajustement puisque le Ministère n'a pas encore reçu d'approbation relativement à ces montants.



Tableau 2. Programme par activité

en millions de \$	2005-2006				
	Budgétaire			Ajustements	Dépenses totales prévues
	Frais de fonctionnement	Subventions et contributions	Total - Budget principal des dépenses		
<b>RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET ACTIVITÉS DE PROGRAMME</b>					
<b>Résultat 1 – Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes</b>					
Élaboration des politiques et des lois	19,6	0,0	19,6	1,9	21,4
Mise en place des programmes	11,8	326,8	338,7	41,3	380,0
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	13,6	0,0	13,6	0,0	13,6
<b>Résultat 2 – Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins</b>					
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	452,8	0,0	452,8	2,0	454,8
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6	0,0	20,6	0,0	20,6
Prestation de services de poursuites	79,7	0,0	79,7	2,4	82,1
<b>Total</b>	<b>598,0</b>	<b>326,8</b>	<b>924,9</b>	<b>47,6</b>	<b>972,5</b>

Tableau 3. Crédits votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

en millions de \$	2005-2006		
		Budget principal actuel	Budget précédent
<b>Poste voté ou législatif :</b>	<b>Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif :</b>		
1	Dépenses de fonctionnement	517,6	533,9
5	Subventions et contributions	329,2	389,6
(S)	Salaire et allocation automobile du ministre de la Justice	0,1	0,1
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	78,0	81,3
	<b>Total ministère de la Justice</b>	<b>924,9</b>	<b>1 004,8</b>

Tableau 4. Coût net des programmes pour l'année visée par le Budget des dépenses

en millions de \$	2005-2006	Total
Dépenses nettes prévues (Total du Budget principal des dépenses plus ajustements selon le tableau des dépenses prévues)		972,5
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>		
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)		41,0
Cotisations visant la part des primes d'assurance versée par les employés et les coûts payés par le SCT (à l'exception des fonds renouvelables)		30,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada (DSC)		0,1
<b>TOTAL : Services reçus sans frais</b>		<b>71,8</b>
Moins : Recouvrement des frais		-195,0
Moins : Revenus non disponibles		-11,3
<b>Coût net pour le Ministère pour 2005-2006</b>		<b>838,0</b>

Tableau 5. Sources des revenus disponibles et des recettes non disponibles

en millions de \$	Prévisions des revenus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
<b>REVENUS NON DISPONIBLES</b>				
<b>Élaboration des lois et des politiques</b>				
Programme d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	5,1	5,1	5,1	5,1
Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,8	0,7	0,7	0,7
	5,9	5,8	5,8	5,8
<b>Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement</b>				
Services juridiques - RASE des sociétés d'État	0,4	0,5	0,6	0,6
Revenus divers	0,4	0,3	0,4	0,5
	0,8	0,8	1,0	1,1
<b>Prestations de services législatifs au gouvernement</b>				
Redevances et brevets	0,1	0,1	0,1	0,1
	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Prestation de services de poursuites</b>				
Amendes et confiscations	4,4	4,4	0,0	0,0
Revenus divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	4,5	4,5	0,1	0,1
<b>Total des revenus non disponibles</b>	<b>11,4</b>	<b>11,3</b>	<b>7,1</b>	<b>7,2</b>

Tableau 6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance)

en milliers de \$	2005-2006						Dépenses totales prévues
	Élaboration des politiques et des lois	Mise en place des programmes	Gestion et coordination de la fonction priorités/pol. strat.	Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	Prestation de services législatifs au gouvernement	Prestation de services de poursuites	
Section du droit et des politiques	15 985	379 974	13 587	-	-	-	409 546
Service fédéral des poursuites	-	-	-	-	-	82 139	82 139
Services législatifs	-	-	-	-	20 575	-	20 575
Contentieux des affaires civiles et droit public	1 714	-	-	21 327	-	-	23 042
Portefeuille du droit fiscal	-	-	-	78 652	-	-	78 652
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	-	-	-	52 094	-	-	52 094
Portefeuille des affaires autochtones	3 747	-	-	119 919	-	-	123 665
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	-	-	-	167 012	-	-	167 012
Portefeuille des organismes centraux	-	-	-	15 766	-	-	15 766
<b>Total</b>	<b>21 446</b>	<b>379 974</b>	<b>13 587</b>	<b>454 770</b>	<b>20 575</b>	<b>82 139</b>	<b>972 492</b>



Tableau 7. Données détaillées sur les programmes de paiements de transfert

\$	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
<b>SUBVENTIONS</b>				
<b>Mise en place des programmes</b>				
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada – subvention pour l'administration	18 170	18 170	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française	1 140	1 140	1 140	1 140
Association canadienne des chefs de police pour le Comité de modification des lois	12 274	12 274	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	7 220	7 220	7 220
Académie de droit international de La Haye	8 620	8 620	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	26 600	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	268 345	268 345	268 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	38 600	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	100 000	100 000	100 000
Subventions accordées à l'appui du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	337 531	465 031	465 031	465 031
Subventions accordées à l'appui de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	98 600	75 000	50 000	0
Subventions accordées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	10 000	50 000	50 000	50 000
Subventions accordées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	1 951 802	1 130 000	1 130 000	1 130 000
Subventions accordées à des particuliers, organisations, sociétés ou associations professionnelles sans but lucratif, autres organisations et institutions sans but lucratif, pour appuyer les activités liées à l'Initiative sur les victimes d'actes criminels*	200 000	0	0	0
Subventions accordées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	65 000	200 000	200 000	200 000
<b>Total des subventions</b>	<b>3 143 902</b>	<b>2 401 000</b>	<b>2 376 000</b>	<b>2 326 000</b>
<b>CONTRIBUTIONS</b>				
<b>Mise en place des programmes</b>				
Contributions versées aux provinces au titre des services d'aide juridique	124 713 507	119 827 507	79 827 507	79 827 507
Contributions versées à l'appui de Sécurité publique et antiterrorisme – aide juridique	226 300	500 000	500 000	500 000
Contributions versées aux provinces et aux territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes	188 652 100	144 750 000	144 750 000	144 750 000
Contributions versées aux provinces et aux territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes – placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	1 968 525	11 325 250	16 486 500	0
Contributions versées aux provinces en vertu du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	4 836 363	4 836 363	4 836 363	4 836 363
Contributions versées en vertu du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 054 983	1 803 279	1 804 415	1 804 251
Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	7 203 967	7 325 000	7 250 000	2 900 000
Contributions versées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	16 002 565	12 144 855	11 950 027	11 950 027
Contributions versées à l'appui des obligations de la <i>Loi sur les contraventions</i> relatives aux langues officielles	4 619 550	6 963 855	7 916 155	8 916 829
Contributions versées aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 970 593	4 856 593	3 356 593	3 356 593
Contributions versées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	7 206 175	3 455 000	1 080 000	1 080 000
Contributions versées au titre de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	0	0	0
Contributions versées à la Colombie-Britannique pour le procès Air India	7 013 131	0	0	0
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	3 108 901	2 698 146	2 687 546	2 692 846
Contributions versées à l'appui de projets pilotes liés à l'aide juridique	1 184 687	955 000	0	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales	703 433	753 000	0	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales – dossiers d'aide juridique	250 000	250 000	0	0
Programme de financement des Tribunaux de traitement de la toxicomanie	550 000	2 333 152	2 341 894	1 703 584
Contributions versées aux provinces provenant du Fonds de réserve des Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM)	0	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Ajustements liés à l'exercice de réaffectation des fonds de 1 milliard de dollars dans l'ensemble du gouvernement fédéral – seront compensés par les dépenses prévues au Cadre financier	-	-	-	(648 000)
<b>Total des contributions</b>	<b>376 689 780</b>	<b>326 827 000</b>	<b>286 837 000</b>	<b>265 720 000</b>
<b>Total des subventions et des contributions</b>	<b>379 833 682</b>	<b>329 228 000</b>	<b>289 213 000</b>	<b>268 046 000</b>
<b>Dépenses prévues du Cadre financier**</b>	<b>-</b>	<b>41 320 000</b>	<b>39 199 360</b>	<b>56 332 860</b>
<b>Total des subventions et contributions, y compris le Cadre financier</b>	<b>379 833 682</b>	<b>370 548 000</b>	<b>328 412 360</b>	<b>324 378 860</b>

\* Le financement pour l'Initiative sur les victimes d'actes criminels sera prévu dans le budget de 2005.

\*\* Les éléments du Cadre financier reflètent les dépenses stratégiques prévues qui nécessitent l'approbation du Cabinet et/ou du Secrétariat du Conseil du Trésor, pour des initiatives comme la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes et la Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant.

Tableau 8. Initiatives horizontales

Initiative	Objet	Organisation responsable	Partenaires	Rôle/contribution du ministère de la Justice	Dépenses prévues du ministère de la Justice (en millions de dollars)		
					2005-2006	2006-2007	2007-2008
<i>Sécurité publique et antiterrorisme</i>	Assurer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens	Sécurité publique et Protection civile (SPPC)	Santé Canada, Transports Canada, Justice, Bureau du Conseil privé (BCP), Centre de la sécurité des télécommunications (CST), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Affaires étrangères et Commerce international (MAECI), Défense nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribue à la stratégie du gouvernement en matière de sécurité nationale et aux efforts engagés dans la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	11,6	11,6	À dét. <sup>1</sup>
<i>Renouvellement du système de justice pour les jeunes<sup>2</sup></i>	Accroître le soutien aux jeunes Canadiennes et Canadiens qui sont aux prises avec la loi	Justice	SPPC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dirige la mise en œuvre de l'initiative</li> <li>Coordonne les activités des partenaires (provinces, territoires)</li> </ul>	206,9	208,1	208,1
<i>Blanchiment d'argent</i>	Réduire la quantité de produits d'activités criminelles qui sont dissimulés aux autorités gouvernementales	Finances	Agence du revenu du Canada (ARC), SPPC, Citoyenneté et Immigration (CIC), Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuie une intensification des poursuites relatives aux infractions liées au blanchiment d'argent</li> </ul>	1,2	1,2	1,2
<i>Frontière intelligente</i>	Créer des frontières qui facilitent la liberté du mouvement des personnes et des biens entre le Canada et les États-Unis	ARC	SPPC, Justice, CIC, Agence canadienne d'inspection des aliments	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir à l'ARC des services et des conseils juridiques liés aux activités qui touchent la frontière intelligente</li> </ul>	0,4	0,4	0,4
<i>Accès légal</i>	Donner aux organismes d'application de la loi un accès légal pour intercepter les communications dans le cadre des enquêtes liées au terrorisme, au trafic de stupéfiants, au blanchiment d'argent et à la pornographie juvénile	SPPC	Justice, Gendarmerie royale du Canada (GRC), Industrie Canada, SCRS, CST	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir la capacité des services de sécurité nationale et des organismes d'application de la loi d'exécuter un accès légal dans le contexte des technologies nouvelles et de l'évolution de la situation internationale</li> </ul>	2,8	2,8	2,8
<i>Unité mixte des produits de la criminalité</i>	Empêcher les criminels organisés de profiter des produits de leurs activités illicites	SPPC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ARC, Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des conseils juridiques et poursuivre en justice les infractions liées à la criminalité organisée</li> <li>Modifier le <i>Code criminel</i> pour lutter contre la criminalité organisée</li> </ul>	À dét.	À dét.	À dét.
<i>Stratégie canadienne antidrogue</i>	Réduire la demande des drogues illicites et leur disponibilité	Santé Canada	SPPC, MAECI, Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les organisations partenaires pour moderniser la politique antidrogue</li> <li>Établir et faire connaître de nouveaux tribunaux pour le traitement de la toxicomanie</li> <li>Gérer le nombre croissant de poursuites relatives aux infractions liées aux stupéfiants</li> <li>Procéder à la réforme du droit</li> </ul>	11,3	11,3	10,0
<i>Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM)</i>	Renforcer les mesures de protection contre la fraude dans les marchés financiers	SPPC	Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés afin d'aider à poursuivre en justice les affaires liées à la fraude dans les marchés financiers</li> </ul>	6,7	6,7	6,7
<i>Langues officielles<sup>3</sup></i>	Assurer aux Canadiens et Canadiennes des services liés à la justice dans les deux langues officielles dans tout le pays	SCT	Justice, Industrie Canada, CIC, Développement social Canada, BCP, Agence du CT, École du SCT, Santé Canada, RHDCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles en respectant les obligations découlant de la mise en œuvre de la <i>Loi sur la réédiction des textes législatifs</i> et de la décision rendue par la Cour fédérale dans l'affaire de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</li> </ul>	9,5	10,5	11,5

1. À déterminer : Financement futur à déterminer ou à confirmer.
2. On pourra trouver d'autres renseignements sur ces initiatives horizontales sur le site suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>
3. Comprend les dépenses prévues pour le Programme des contraventions.

# SECTION IV — AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

---

## A. Lois administrées par le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice existe par la force de la *Loi sur le ministère de la Justice*, d'abord adoptée en 1868. La Loi définit le rôle du Ministère et confère des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions au ministre de la Justice et au procureur général du Canada.

Outre cette loi habilitante générale, le Ministre et le Ministère assument des responsabilités en vertu de nombreuses autres lois. Celles-ci englobent des questions courantes telles que le dépôt du rapport annuel d'un organisme devant le Parlement, ou encore des responsabilités plus vastes, par exemple l'obligation d'examiner tous les projets de loi et règlements du gouvernement pour assurer qu'ils sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration canadienne des droits* et à la *Loi sur les textes réglementaires*. Les lois dont le Ministre assume la responsabilité entière ou partagée devant le Parlement sont énumérées ci-après.<sup>1</sup>

Loi sur l'accès à l'information, L.R. 1985, ch. A-1 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor<sup>2</sup>).

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), L.R.C. 1970, ch. A-14.

Loi antiterroriste, L.C. 2001, ch. 41.

Loi sur les connaissements, L.R. 1985, ch. B-5 (responsabilité partagée avec le ministre des Transports).

Loi sur la preuve au Canada, L.R. 1985, ch. C-5.

Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L.R. 1985, ch. C-30.

Loi canadienne sur les prises, L.R.C. 1970, ch. P-24.

Déclaration canadienne des droits, L.C. 1960, ch. 44; réimprimé dans L.R.C. 1985, appendice III.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R. 1985, ch. H-6.

Loi sur l'arbitrage commercial, L.R. 1985, ch. 17 (2<sup>e</sup> supplément).

Loi sur les services administratifs des tribunaux, L.C. 2002, ch. 8.

Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.

Code criminel, L.R. 1985, ch. C-46 (responsabilité partagée avec le solliciteur général du Canada<sup>3</sup>, et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (art. 204)).

1. Cette liste, préparée en février 2004, est une version non officielle qui est donnée à titre d'information seulement.
2. La responsabilité est partagée avec le président du Conseil du Trésor de la manière suivante : le ministre de la Justice (en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 4(2), alinéas 77(1) (f) et (g) et paragraphe 77(2)); et le président du Conseil du Trésor (en vue de toute autre application de la Loi) (TR/83-108).
3. Le portefeuille du Solliciteur général du Canada a été remplacé par celui de la Sécurité publique et de la Protection civile le 12 décembre 2003. La loi n'a pas encore été modifiée pour en faire état.

Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif,  
L.R. 1985, ch. C-50.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R. 1985, ch. J-2.

Loi sur le divorce, L.R. 1985, ch. 3 (2<sup>e</sup> supp.).

Loi sur les biens en déshérence, L.R. 1985, ch. E-13.

Loi sur l'extradition, L.C. 1999, ch. 18<sup>4</sup>.

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales,  
L.R. 1985, ch. 4 (2<sup>e</sup> supplément).

Loi sur les Cours fédérales, L.R. 1985, ch. F-7<sup>5</sup>.

Loi d'harmonisation n<sup>o</sup> 1 du droit fédéral avec le droit civil,

L.C. 2001, ch. 4.

Loi sur les armes à feu, L.C. 1995, ch. 39<sup>6</sup>.

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L.R. 1985, ch. F-28.

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L.R. 1985, ch. F-29.

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions, L.R. 1985, ch. G-2  
(responsabilité partagée avec le ministre de la Défense nationale, le ministre  
des Travaux publics et Services gouvernementaux  
et le ministre des Finances<sup>7</sup>).

4. L'article 84 de la nouvelle Loi sur l'extradition, 1999, ch. 18, prévoit que la Loi abrogée (L.R. 1985, ch. E-23) s'applique relativement à l'extradition d'une personne tout comme si elle n'avait pas été abrogée, si l'audience relative à l'extradition avait déjà commencé au 17 juin 1999.
5. Ancienne appellation : Loi sur la Cour fédérale. Le titre a été modifié à la Loi sur les Cours fédérales dans la Loi sur les services administratifs des tribunaux, L.C. 2002, ch. 8, art 14.
6. Le Programme canadien des armes à feu a été transféré au ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile depuis le 12 décembre 2003, mais la loi n'a pas encore été modifiée pour faire état de ce changement) à compter du 14 avril 2003. Voir DORS/2003-145.
7. La responsabilité est partagée de la manière suivante : (a) le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Généralités (partie I) (TR/84-5), et en vue de l'application des articles 46 et 47 de la Loi, éléments 12 et 16 de l'annexe de la Loi ainsi que les autres dispositions de la partie II de la Loi dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur les juges (TR/84-6); (b) le ministre de la Défense nationale, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et la Loi sur la continuation de la pension des services de défense (TR/84-6); (c) le ministre des Finances, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur les allocations de retraite parlementaires (TR/84-6); et (d) le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à :
  - (i) la Loi sur le gouverneur général,
  - (ii) la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs,
  - (iii) la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique,
  - (iv) la Loi sur la pension de la fonction publique,
  - (v) la Loi sur la pension du service civil,
  - (vi) la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, partie I,
  - (vii) la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, parties II et III,
  - (viii) la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, paragraphe 15(2) (L.R. 1952, ch. 315),
  - (ix) la Loi sur les allocations aux anciens combattants, paragraphe 28(10),
  - (x) les règlements pris en vertu du crédit 181 de la Loi des subsides n<sup>o</sup> 5 de 1961,
  - (xi) la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (TR/84-6).

Loi sur l'identification des criminels, L.R. 1985, ch. I-1.  
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, L.C. 1991, ch.13.  
Loi d'interprétation, L.R. 1985, ch. I-21.

Loi sur les juges, L.R. 1985, ch. J-1.

Loi sur la Commission du droit du Canada, L.C. 1996, ch. 9.  
Loi sur la réédiction des textes législatifs, L.C. 2002, ch. 20.

Loi sur le mariage (degrés prohibés), L.C. 1990, ch. 46.  
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, L.C. 2000, ch. 12.  
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L.R. 1985, ch. 30 (4<sup>e</sup> supplément).

Loi sur les langues officielles, R.S. 1985, ch. 31 (4<sup>e</sup> supplément).

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux, L.R. 1985, ch. P-16.  
Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. P-21 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor<sup>8</sup>).

Loi sur les lois révisées du Canada, 1985, L.R. 1985, ch. 40 (3<sup>e</sup> supplément).

Loi sur les infractions en matière de sécurité, L.R. 1985, ch. S-7.  
Loi sur la protection de l'information, L.R. 1985, ch. O-5.  
Loi sur l'immunité des États, L.R. 1985, ch. S-18.  
Loi sur la révision des lois, L.R. 1985, ch. S-20.  
Loi sur les textes réglementaires, L.R. 1985, ch. S-22.  
Loi sur la Cour suprême, L.R. 1985, ch. S-26.

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R. 1985, ch. T-2.

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L.R. 1985, ch. 16 (2<sup>e</sup> supplément).

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. 2002, ch. 1 (remplace la Loi sur les jeunes contrevenants, L.R. 1985, ch. Y-1).

8. La responsabilité est partagée de la manière suivante : le ministre de la Justice, en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 12(3), alinéas 77(1) (a), (d), (g) et (l) et paragraphe 77(2); le président du Conseil du Trésor, en vue de toute autre application de la Loi (TR/83-109).

## **B. Personnes-ressources**

Sheila Bird, directrice générale, Direction des communications  
Édifice commémoratif de l'Est  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : (613) 957-4221  
Télécopieur : (613) 941-2329

### **Renseignements pour les médias :**

Direction des communications  
Téléphone : (613) 957-4207  
Télécopieur : (613) 954-0811

### **Renseignements généraux :**

Direction des communications  
Téléphone : (613) 957-4222  
ATS : (613) 992-4556  
Télécopieur : (613) 954-0811

## C. Renseignements en ligne

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du vocabulaire de la gestion utilisé dans le présent document, prière de consulter le Lexique pour les rapports sur les plans et les priorités du Secrétariat du Conseil du Trésor : [http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/Lex\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/Lex_f.asp)

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère de la Justice, prière de consulter les publications électroniques suivantes :

### **À propos du ministère de la Justice**

<http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/about/index.html>

### **Aperçu des activités et des réalisations récentes, août 2003**

<http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html>

### **Groupe de la coopération internationale**

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/inter/index.html>

### **Fonds d'appui à l'accès à la Justice dans les deux langues officielles**

[http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/ol/official\\_languages.html](http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/ol/official_languages.html)

### **Plan stratégique, 2001-2005**

[http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat\\_plan/index.htm](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat_plan/index.htm)

### **Programme de vulgarisation et d'information juridiques**

[http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pb/legal\\_ed.html](http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pb/legal_ed.html)

### **Rapports d'évaluation du ministère de la Justice**

<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/eval/list.html>

### **Rapports de vérification interne du ministère de la Justice**

[http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/audit\\_reports/index.html](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/audit_reports/index.html)

### **Rapport ministériel sur le rendement, 2003-2004**

<http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/dpr/DPR2004/index.html>

### **Rapport sur les plans et les priorités, 2004-2005**

[http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004\\_2005/toc.html](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html)

### **Recherche et statistique**

<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/index.html>

### **Renouvellement de la justice pour les jeunes**

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj/index.html>

### **Stratégie de développement durable, 2004-2006**

[http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds/04\\_06/index.html](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds/04_06/index.html)

### **Stratégie de justice autochtone**

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/ajln/strategy.html>

Le ministère de la Justice produit de nombreux autres rapports et publications portant sur divers sujets. Pour en consulter la liste complète, prière de visiter la page des Publications dans le site Internet : [http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/subject\\_index.html](http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/subject_index.html)

